# RAPPORT ANNUEL
# 2000-2001

Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

# TABLE DES MATIÈRES


| | |
|---|---|
| Lettres de présentation | 3 |
| Le Bureau 2000-2001 | 4 |
| Le comité administratif 2000-2001 | 4 |
| Le personnel permanent du siège social | 4 |
| Les syndics | 4 |
| Les inspecteurs | 4 |
| Rapport de la présidente-directrice générale | 5 |
| Rapport de la secrétaire | 8 |
| Rapport du directeur des communications | 11 |
| Rapport du syndic | 13 |
| Rapport des inspecteurs | 14 |
| Comité de discipline | 16 |
| Comité de révision des plaintes | 16 |
| Comité d'inspection professionnelle | 17 |
| Comité aviseur de *L'Aubelle* et comité des communications | 18 |
| Comité des affaires juridiques | 18 |
| Comité des distinctions | 18 |
| Comité de formation continue | 19 |
| Comité d'élaboration du Guide de pratique professionnelle | 19 |
| Comité d'examinateurs | 19 |
| Comité de formation de l'ingénieur forestier | 20 |
| Comité sur le fonctionnement et les finances de l'Ordre | 20 |
| Comité sur la mise à jour du Plan stratégique | 20 |
| Comité pour le suivi de l'état des forêts au Québec | 21 |
| Comité organisateur du tournoi de golf | 21 |
| Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances | 21 |
| Rapport sur le Bureau canadien d'agrément en foresterie | 21 |
| Renseignements généraux | 22 |
| Rapports d'activités des sections régionales | 23 |
| Rapport des vérificateurs | 27 |



Conception graphique
Ose Design

Dépôt légal 3e trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0842-9774



Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
2750, rue Einstein, bureau 380
Sainte-Foy (Québec) G1P 4R1

Téléphone : 418-650-2411
Télécopieur : 418-650-2168
oifq@oifq.com
www.oifq.com

102-01512/

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

PAUL BÉGIN

Monsieur Paul Bégin
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La présidente-directrice générale,

JOHANNE GAUTHIER, ing.f.

Maître Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

La présidente-directrice générale,

JOHANNE GAUTHIER, ing.f.

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

## RAPPORT ANNUEL

## ERRATUM

**Dans le rapport annuel 2000-2001, une erreur s'est glissée à la page 4 dans la composition du comité administratif 2000-2001. Vous auriez dû lire :**

| | |
|---|---|
| Johanne Gauthier, ing.f. | *Présidente* |
| Gérard Szaraz, ing.f. | *Vice-président* |
| Michel Bilodeau, ing.f. | *Trésorier* |
| Daniel Fillion, ing.f. | *Administrateur* |
| Noël Pelletier | *Administrateur représentant le public* |

# LE BUREAU 2000-2001

| LES INGÉNIEURS FORESTIERS | REPRÉSENTANT LA SECTION RÉGIONALE DE |
|---|---|
| Isabelle Charest, ing.f.* | *Bas-Saint-Laurent – Gaspésie* |
| Daniel Fillion, ing.f. | *Saguenay - Lac-Saint-Jean* |
| Pierre Cornellier, ing.f. | *Québec* |
| Johanne Gauthier, ing.f. | *Québec* |
| Christian André, ing.f. | *Québec* |
| Marc Lamontagne, ing.f. | *Québec* |
| Harold Tremblay, ing.f. | *Québec* |
| Gérard Szaraz, ing.f. | *Québec* |
| Denis Jutras, ing.f. | *Mauricie – Bois-Francs* |
| Denis Gingras, ing.f. | *Estrie* |
| Pierre Giguère, ing.f. | *Montréal* |
| Michel Bilodeau, ing.f. | *Outaouais* |
| Julie Thiboutot, ing.f. | *Abitibi-Témiscamingue* |
| Michael Cosgrove, ing.f. | *Côte-Nord* |

* M. François Bergeron, ing.f., a remplacé Mme Isabelle Charest, ing.f., en cours de mandat

**LES REPRÉSENTANTS DU PUBLIC NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**

Sylvie Légaré
Noël Pelletier
Janine Pineau

| LE COMITÉ ADMINISTRATIF 2000-2001 | |
|---|---|
| Johanne Gauthier, ing.f. | *Présidente* |
| Gérard Szaraz, ing.f. | *Vice-président* |
| Michel Bilodeau, ing.f. | *Trésorier* |
| Pierre Cornellier, ing.f. | *Administrateur* |
| Janine Pineau | *Administratrice représentant le public* |

| LE PERSONNEL PERMANENT DU SIÈGE SOCIAL | |
|---|---|
| Johanne Gauthier, ing.f. | *Présidente-directrice générale* |
| Pierre Breton, ing.f. | *Directeur des communications* |
| Suzanne Bareil, ing.f. | *Secrétaire de l'Ordre* |
| Nathalie Godbout | *Agente de bureau, comptabilité* |
| Andrée Lachance | *Agente de bureau* |
| Murielle Lortie | *Agente de bureau* |

| LES SYNDICS | |
|---|---|
| Carl Charbonneau, ing.f. | *Syndic* |
| Guy Boulianne, ing.f. | *Syndic adjoint* |
| André-Côme Lemay, ing.f. | *Syndic adjoint* |

| LES INSPECTEURS | |
|---|---|
| Arthur Bérubé, ing.f. | *Inspecteur* |
| Gaston Côté, ing.f. | *Inspecteur adjoint* |

# Une année marquée par la consultation sur la mise à jour du Régime forestier

L'année 2000-2001 a été marquée par des actions ciblées et soutenues de l'Ordre ayant en toile de fond l'amélioration continue de la pratique professionnelle, le tout dans un contexte de consultation publique sur la mise à jour du Régime forestier québécois. L'équipe de la permanence, appuyée par plusieurs membres, a poursuivi les démarches et les activités entamées en 1999-2000 visant à définir les améliorations à apporter au Régime forestier pour assurer des conditions optimales de pratique aux ingénieurs forestiers. Fort des constats posés et des améliorations proposées par les différents groupes ayant participé à la réflexion, l'Ordre a pu préparer et présenter des recommandations éclairées concernant le projet de loi 136 à la Commission sur l'économie et le travail à l'automne 2000 dont un résumé est présenté dans l'encadré adjacent.

## L'AMÉLIORATION CONSTANTE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DEMEURE LA PRIORITÉ DE L'ORDRE

La pratique et la responsabilité professionnelles des ingénieurs forestiers demeurent les préoccupations principales de l'Ordre et constituent la motivation de la plupart de ses actions, concrétisant ainsi l'objectif premier du Plan stratégique qui vise l'amélioration de l'encadrement de la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers. Ainsi, l'Ordre a accéléré et complété le programme d'inspection professionnelle en fonction depuis six ans, ce qui a permis, par le biais d'un

### SE DONNER LES MOYENS POUR RÉALISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Commission parlementaire sur le projet de loi 136 a marqué le début d'une série d'événements qui façonneront le secteur des ressources forestières pour plusieurs années. Cet exercice crucial doit être l'occasion de tout mettre en œuvre pour que le Québec se donne les moyens et il va sans dire les ressources nécessaires pour concrétiser le développement durable tel que souhaité par la population québécoise propriétaire des ressources du milieu forestier.

L'examen du Bilan du Régime forestier produit par le MRNQ en 1998 a montré que les ressources suffisantes n'ont pu être consacrées pour certains aspects de son application, expliquant plusieurs des lacunes relevées par ce bilan. L'Ordre souligne que les mesures proposées dans le projet de loi nécessiteront donc un apport important de ressources humaines, techniques et financières de la part de l'État, des détenteurs de contrats et des autres acteurs impliqués pour en arriver à concrétiser les mesures proposées dans la mise à jour.

#### Évaluer les assises du Régime forestier

L'Ordre recommande que soit mis en place un **cadre d'évaluation** du Régime forestier basé sur une série de critères précis, notamment les six critères de développement durable, assortis d'indicateurs mesurables lesquels seraient documentés au fur et à mesure de l'application du Régime. L'Ordre recommande également que le MRNQ publie, à intervalles réguliers, un **bilan** détaillé et vulgarisé de l'état des forêts destiné à informer le public sur la question.

#### Intégrer la gestion des différentes ressources du milieu forestier

Par ailleurs, la concrétisation de la gestion intégrée doit être accélérée et, pour ce faire, ramenée au rang des priorités du gouvernement. L'Ordre recommande à l'État québécois d'intégrer ses propres activités en matière de gestion des ressources renouvelables pour favoriser l'intégration et l'harmonisation de leurs activités sur le territoire.

#### Intensifier l'aménagement forestier

L'Ordre appuie l'objectif du ministre qui vise à augmenter la production des forêts du Québec et qui se traduit, dans le document d'information, par une politique de rendement accru. L'Ordre suggère toutefois de parler **d'intensification de l'aménagement forestier.** L'Ordre souligne que cette intensification de l'aménagement doit recourir à l'ensemble des techniques sylvicoles reconnues, tant pour les peuplements naturels que pour ceux issus du reboisement. Il va sans dire qu'une telle orientation nécessitera des investissements importants qui devront être appuyés par des choix de société clairement exprimés.

#### Le contrôle des activités d'aménagement forestier

Afin d'assurer plus de transparence aux yeux du public envers les pratiques forestières, l'Ordre recommande que les entreprises qui interviennent en matière d'aménagement forestier fassent périodiquement l'objet d'un « audit indépendant », effectué sous l'égide d'un organisme reconnu, réputé neutre et accepté par toutes les parties. Ces audits qui devraient permettre d'évaluer la qualité des travaux d'aménagement (en somme, des audits de performance plutôt qu'uniquement de conformité) seraient exigés pour tous les intervenants terrain et constitueraient en quelque sorte une assurance supplémentaire de qualité en nivelant par le haut les exigences des bénéficiaires de CAAF. Ces audits, tels que nous les proposons, ne visent aucunement à remplacer les nécessaires contrôles de l'État notamment pour fins de paiement des travaux sylvicoles. Au contraire, le gouvernement pourrait se servir des résultats pour orienter ses contrôles et pour les intensifier là où il serait nécessaire de le faire.

# Une année marquée par la consultation sur la mise à jour du Régime forestier

L'année 2000-2001 a été marquée par des actions ciblées et soutenues de l'Ordre ayant en toile de fond l'amélioration continue de la pratique professionnelle, le tout dans un contexte de consultation publique sur la mise à jour du Régime forestier québécois. L'équipe de la permanence, appuyée par plusieurs membres, a poursuivi les démarches et les activités entamées en 1999-2000 visant à définir les améliorations à apporter au Régime forestier pour assurer des conditions optimales de pratique aux ingénieurs forestiers. Fort des constats posés et des améliorations proposées par les différents groupes ayant participé à la réflexion, l'Ordre a pu préparer et présenter des recommandations éclairées concernant le projet de loi 136 à la Commission sur l'économie et le travail à l'automne 2000 dont un résumé est présenté dans l'encadré adjacent.

## L'AMÉLIORATION CONSTANTE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DEMEURE LA PRIORITÉ DE L'ORDRE

La pratique et la responsabilité professionnelles des ingénieurs forestiers demeurent les préoccupations principales de l'Ordre et constituent la motivation de la plupart de ses actions, concrétisant ainsi l'objectif premier du Plan stratégique qui vise l'amélioration de l'encadrement de la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers. Ainsi, l'Ordre a accéléré et complété le programme d'inspection professionnelle en fonction depuis six ans, ce qui a permis, par le biais d'un

## SE DONNER LES MOYENS POUR RÉALISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Commission parlementaire sur le projet de loi 136 a marqué le début d'une série d'événements qui façonneront le secteur des ressources forestières pour plusieurs années. Cet exercice crucial doit être l'occasion de tout mettre en œuvre pour que le Québec se donne les moyens et il va sans dire les ressources nécessaires pour concrétiser le développement durable tel que souhaité par la population québécoise propriétaire des ressources du milieu forestier.

L'examen du Bilan du Régime forestier produit par le MRNQ en 1998 a montré que les ressources suffisantes n'ont pu être consacrées pour certains aspects de son application, expliquant plusieurs des lacunes relevées par ce bilan. L'Ordre souligne que les mesures proposées dans le projet de loi nécessiteront donc un apport important de ressources humaines, techniques et financières de la part de l'État, des détenteurs de contrats et des autres acteurs impliqués pour en arriver à concrétiser les mesures proposées dans la mise à jour.

### Évaluer les assises du Régime forestier

L'Ordre recommande que soit mis en place un **cadre d'évaluation** du Régime forestier basé sur une série de critères précis, notamment les six critères de développement durable, assortis d'indicateurs mesurables lesquels seraient documentés au fur et à mesure de l'application du Régime. L'Ordre recommande également que le MRNQ publie, à intervalles réguliers, un **bilan** détaillé et vulgarisé de l'état des forêts destiné à informer le public sur la question.

### Intégrer la gestion des différentes ressources du milieu forestier

Par ailleurs, la concrétisation de la gestion intégrée doit être accélérée et, pour ce faire, ramenée au rang des priorités du gouvernement. L'Ordre recommande à l'État québécois d'intégrer ses propres activités en matière de gestion des ressources renouvelables pour favoriser l'intégration et l'harmonisation de leurs activités sur le territoire.

### Intensifier l'aménagement forestier

L'Ordre appuie l'objectif du ministre qui vise à augmenter la production des forêts du Québec et qui se traduit, dans le document d'information, par une politique de rendement accru. L'Ordre suggère toutefois de parler **d'intensification de l'aménagement forestier.** L'Ordre souligne que cette intensification de l'aménagement doit recourir à l'ensemble des techniques sylvicoles reconnues, tant pour les peuplements naturels que pour ceux issus du reboisement. Il va sans dire qu'une telle orientation nécessitera des investissements importants qui devront être appuyés par des choix de société clairement exprimés.

### Le contrôle des activités d'aménagement forestier

Afin d'assurer plus de transparence aux yeux du public envers les pratiques forestières, l'Ordre recommande que les entreprises qui interviennent en matière d'aménagement forestier fassent périodiquement l'objet d'un « audit indépendant », effectué sous l'égide d'un organisme reconnu, réputé neutre et accepté par toutes les parties. Ces audits qui devraient permettre d'évaluer la qualité des travaux d'aménagement (en somme, des audits de performance plutôt qu'uniquement de conformité) seraient exigés pour tous les intervenants terrain et constitueraient en quelque sorte une assurance supplémentaire de qualité en nivelant par le haut les exigences des bénéficiaires de CAAF. Ces audits, tels que nous les proposons, ne visent aucunement à remplacer les nécessaires contrôles de l'État notamment pour fins de paiement des travaux sylvicoles. Au contraire, le gouvernement pourrait se servir des résultats pour orienter ses contrôles et pour les intensifier là où il serait nécessaire de le faire.

questionnaire détaillé, de faire le tour des membres actifs. L'objectif premier de cette démarche était de s'assurer que les membres aient une bonne compréhension des lois et des règlements qui encadrent la pratique de la profession d'ingénieur forestier. Un questionnaire du même type sera dorénavant complété par tout nouveau membre afin de poursuivre cet objectif.

L'Ordre a concurremment finalisé la tournée de consultation et complété l'élaboration du « Guide de pratique professionnelle », lequel présente les composantes de base d'une méthode de travail rigoureuse, structurée et reconnue ayant pour objectif principal l'amélioration continue des processus utilisés par les ingénieurs forestiers dans leur travail au quotidien. Le Guide, qui sera adopté par le Bureau au début de l'année 2001, viendra s'ajouter au cartable « Références professionnelles » lequel constitue le coffre à outils des ingénieurs forestiers. L'Ordre se propose ensuite de le diffuser et d'en faire la promotion autant auprès des ingénieurs forestiers que des différents groupes d'employeurs les embauchant.

## ACTIVITÉ SOUTENUE EN DISCIPLINE ET EN PRATIQUE ILLÉGALE

Par ailleurs, le processus disciplinaire a été encore très actif en 2000-2001. La nature des dossiers portés à notre attention porte principalement sur des questions de responsabilité et de signature professionnelles, sur des questions déontologiques de même que sur des procédures de travail. Tout ceci justifie que l'Ordre maintienne ses actions axées sur la sensibilisation et la formation des membres concernant toutes ces questions. Le cours sur la responsabilité professionnelle a pour sa part été mis à jour à la lumière de la jurisprudence des dernières années et continuera d'être offert sur une base régulière. Les autres mesures déjà en place, notamment les chroniques diffusées dans L'Aubelle, seront maintenues et accentuées. De plus, l'Ordre, par le biais de positions ou de recommandations, a régulièrement émis ses points de vue aux membres via les mécanismes de communication qui sont à sa disposition. L'Ordre a également entrepris et poursuivra des démarches auprès des principaux groupes d'employeurs pour les sensibiliser aux obligations et aux devoirs qui incombent aux ingénieurs forestiers de même qu'aux lois et règlements dont ils doivent tenir compte dans leur pratique professionnelle.

## PLAN STRATÉGIQUE 2001-2006 : MAINTENIR LE CAP…

Intitulé « La compétence au service de la société du patrimoine forestier québécois », le Plan stratégique 2001-2006 a été adopté par le Bureau de l'Ordre à la fin de l'année après avoir été présenté à de nombreux membres lors de la consultation régionale qui s'est tenue au cours de l'année 2000. Les objectifs qui supportent le Plan stratégique sont présentés en détails au rapport du directeur des communications. Les orientations stratégiques sont appuyées par des actions bien ciblées et à la mesure des moyens de l'Ordre. Elles visent toutes à assurer une pratique professionnelle responsable des ingénieurs forestiers, ce qui contribuera d'autant à la reconnaissance et au respect de la profession.

## … EN MISANT SUR LA PRÉVENTION

Les trois premières orientations stratégiques, dont les actions seront menées concurremment, constituent donc des éléments de prévention qui visent l'amélioration et la reconnaissance de la pratique professionnelle. Elles se concrétiseront essentiellement par un encadrement inspiré par « l'approche qualité », par la mise en place de conditions de pratiques facilitant le travail professionnel et par un soutien constant à l'occupation et au respect du champ de pratique des ingénieurs forestiers. C'est principalement par le biais de l'inspection professionnelle que l'Ordre compte concrétiser ces orientations. Inscrite au rang de priorité pour l'année 2001-2002, la révision en profondeur du programme d'inspection professionnelle constitue la pierre angulaire de cette philosophie de prévention. La première action de l'Ordre en cette matière sera l'embauche d'un inspecteur-conseil à temps plein qui se joindra à l'équipe du siège social à compter de l'automne de 2001.

Ce coup de barre donné en matière d'inspection professionnelle est le reflet du postulat de l'Ordre voulant qu'en accentuant ces actions préventives, le recours au processus disciplinaire s'en voit éventuellement réduit d'autant. C'est en effet en maximisant les moyens mis à sa disposition par le Code des professions en matière d'admission, d'inspection professionnelle et de formation continue que nous pourrons espérer limiter au minimum les causes amenées en discipline. Un tel moyen devrait constituer l'ultime recours utilisé lorsque les autres moyens n'ont pu prévenir ou corriger une situation.

## L'ORDRE SUR LA SCÈNE CANADIENNE

L'Ordre est membre de la Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers. Des dossiers tels que la mobilité de la main-d'œuvre, les compétences requises pour exercer la profession d'ingénieur forestier sont au cœur des échanges entre les différentes associations. Deux ateliers de travail ont été tenus au printemps 2000 sur ces questions. Les échanges avec nos collègues des autres provinces canadiennes sont sources d'idées et nous permettent souvent de valider nos actions.

## LA RECONSTITUTION D'UNE MARGE DE MANŒUVRE FINANCIÈRE DE L'ORDRE

Le rapport financier pour l'année 2000-2001 montre un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 116 500 $. Ces résultats fort positifs sont la conséquence d'un exercice très rigoureux de suivi budgétaire et de l'apport de revenus supplémentaires provenant notamment de la cotisation spéciale votée en 1999, de revenus de placements, du congrès annuel et de publication plus élevés que prévus, de même que de revenus d'amendes disciplinaires non budgétés en début d'année.

Concurremment, les dépenses ont été maintenues au même niveau qu'en 1999-2000 puisque l'Ordre a poursuivi l'application de son plan d'action budgétaire pour l'exercice financier 2000-2001. Ce plan d'action repose sur des mesures d'auto-financement de plusieurs services et sur une orientation « utilisateur-payeur ». Toutes ces mesures visent à assurer une saine gestion des cotisations des membres, tout en maintenant la capacité de l'Ordre de remplir adéquatement le rôle de protection du public qui lui est confié en vertu du Code des professions.

Les actifs nets ont été répartis en trois items, soit un premier montrant les actifs investis en immobilisations, un deuxième montrant ceux non affectés, constituant le « surplus accumulé » de l'Ordre, et un troisième présentant l'affectation à un « fonds d'origine interne » qui sera utilisé à des fins reliées à la pratique professionnelle (notamment la discipline et l'inspection professionnelle).

## DES LIENS SOUTENUS ET DURABLES AVEC NOS PARTENAIRES

Les nombreux congrès, colloques et activités de toutes sortes qui sont tenus dans le secteur forestier à chaque année constituent une démonstration du dynamisme et de l'évolution constante de notre domaine d'activité. L'Ordre participe à plusieurs d'entre eux ou s'y associe lorsque c'est dans l'intérêt des membres (formation continue, réflexion d'envergure, choix d'orientation). L'Ordre maintient notamment des liens étroits avec la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval afin de s'assurer de la qualité de la formation de ses futurs membres. Je préside d'ailleurs le Comité-conseil au Doyen qui joue un rôle d'orientation stratégique auprès de celui-ci. Nous participons également à la Semaine des sciences forestières et à plusieurs rencontres annuelles avec les étudiants.

Nous avons aussi profité de toutes les tribunes s'offrant à nous pour faire connaître notre profession au grand public. Nous misons évidemment sur des événements formels comme le congrès annuel, sur le bulletin L'Aubelle, sur des colloques et des activités organisées par les sections régionales, sur la Semaine de l'arbre et des forêts ainsi que sur la présence de notre kiosque au Salon de la forêt et à divers événements.

## REMERCIEMENTS

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier très sincèrement tous les collaborateurs de l'Ordre qui ont largement contribué au dynamisme et à l'efficacité de notre organisation. En premier lieu, je tiens à souligner l'apport constant des membres du Bureau et du comité administratif. Grâce à leur intérêt et à leur implication soutenue, l'Ordre est en mesure de prendre des décisions éclairées. La nature de plus en plus complexe et la multiplicité des dossiers font que les défis sont constamment présents au sein de l'Ordre. J'ai beaucoup de considération pour les représentants des sections régionales et pour leur exécutif qui donnent temps et énergie pour notre organisation et j'aimerais mentionner tout spécialement la section régionale de la Côte-Nord qui a organisé et tenu le congrès 2000, lequel s'est avéré un franc succès.

J'aimerais également souligner le formidable support que nous donnent les présidents et les membres des comités de l'Ordre. Sans leur constant dévouement, il serait impossible de remplir pleinement notre rôle comme ordre professionnel. Il en est de même de tous nos représentants à divers organismes nationaux, provinciaux et régionaux qui remplissent un rôle de première importance.

Je souhaite par ailleurs remercier tout particulièrement nos deux inspecteurs, messieurs Arthur Bérubé, ing.f., et Gaston Côté, ing.f., qui ont complété cette année le programme d'inspection. Il faut également souligner le travail des trois syndics de l'Ordre, messieurs Carl Charbonneau, ing.f., André-Côme Lemay, ing.f., et Guy Boulianne, ing.f., qui ont la délicate tâche d'enquêter sur les situations faisant l'objet de plaintes.

Finalement, je veux rendre un hommage particulier et sincère à mes collaborateurs immédiats du siège social, Pierre, Suzanne, Nathalie, Andrée et Murielle qui accomplissent une quantité remarquable de travail avec un souci constant de qualité. Dans une petite organisation comme la nôtre qui œuvre dans un contexte budgétaire des plus serrés, il faut constamment faire preuve d'imagination et accomplir des prouesses pour réussir à tout faire et c'est ce qu'ils font avec brio. Merci pour votre support de tous les instants.

Johanne Gauthier

**Johanne Gauthier, ing.f.**
*Présidente-directrice générale*

# Construire sur des bases solides

L'année qui prend fin fut particulièrement fructueuse en positions de l'Ordre concernant l'exercice de la profession. Une inspection professionnelle soutenue et un Comité de discipline actif ont permis de poser des jalons importants et d'établir des principes généraux de pratique professionnelle.

Ces principes font partie intégrante du Guide de pratique professionnelle de l'Ordre qui sera sans contredit un outil hors pair pour les membres dans le but de mieux gérer l'exercice de leur profession.

Plusieurs articles parus dans L'Aubelle expriment bien les nouvelles bases établies et répondent aux questions des membres sur la pratique professionnelle qui se sont faites nombreuses et pressantes au cours de l'année. Les faits établis et expliqués, notamment dans le Guide de pratique professionnelle, seront utiles pour les membres.

La fonction principale des ordres étant la protection du public, l'Ordre utilise constamment les moyens dont il dispose pour insister auprès des membres sur l'étendue et le sérieux de leur engagement professionnel.

## DISCIPLINE

Le Comité de discipline, par les décisions qu'il rend, a largement contribué à établir des bases de la pratique de la profession, lesquelles donnent des repères solides aux ingénieurs forestiers. Les décisions disciplinaires deviennent une référence pour les membres et pour l'Ordre et elles permettent d'agir pour une meilleure protection du public et de hausser la qualité des services professionnels rendus par les ingénieurs forestiers.

C'est d'ailleurs l'importance du contenu de ces décisions qui en motive la publication d'un résumé dans L'Aubelle afin que les ingénieurs forestiers puissent bénéficier des clarifications qui sont apportées sur leur pratique professionnelle. Les ingénieurs forestiers doivent tenir compte des bases ainsi établies concernant cette pratique professionnelle, afin d'agir de façon à assurer la protection du public.

Un nouveau syndic adjoint s'est joint cette année à l'équipe des syndics; il s'agit de M. Guy Boulianne, ing.f.

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'inspection professionnelle est considérée par l'Ordre comme un moyen privilégié de comprendre la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers et de connaître les problèmes associés à la pratique du génie forestier.

Il s'agit également d'une démarche préventive axée sur la formation et sur une bonne compréhension de la Loi sur les ingénieurs forestiers, ainsi que sur les règlements afférents et plus particulièrement sur le Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

Les problèmes de pratique professionnelle soulevés en inspection professionnelle sont rapportés confidentiellement par l'inspecteur au Comité d'inspection professionnelle qui en discute avant de proposer des solutions au Bureau. Il s'agit d'un autre moyen dont s'est doté l'Ordre pour permettre aux ingénieurs forestiers de maintenir ou hausser la qualité des actes professionnels qu'ils posent.

Chaque année, les membres profitent du questionnaire d'évaluation qui leur est transmis, en même temps que le rapport de questionnaire et de visite, pour nous retourner leurs commentaires sur la démarche d'inspection professionnelle. Chacun de ces commentaires est étudié par le Comité d'inspection professionnelle qui considère ces informations comme une source majeure d'idées pour améliorer de façon continue la démarche d'inspection professionnelle.

## PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'Ordre est régulièrement interpellé par des membres qui souhaitent avoir l'éclairage ou l'appui de l'Ordre dans des situations difficiles ou litigieuses rencontrées dans le cadre de leur pratique professionnelle. Le Bureau a donc convenu de mettre sur pied un comité sur la pratique professionnelle dont le mandat serait le suivant :

1. Analyser les différents problèmes de pratique professionnelle rapportés par l'inspection professionnelle, par le Bureau du syndic et par les membres et proposer au Bureau des avenues de solutions et des moyens à mettre de l'avant pour y remédier;
2. Analyser les projets de loi, de règlement et tout autre document pouvant avoir une incidence sur la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers et faire des recommandations au Bureau sur les actions à prendre en la matière;
3. Constituer un lieu de réflexion et d'échange sur toutes les questions touchant à la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers notamment dans le cadre de l'application du Régime forestier.

## ADMISSION À LA PRATIQUE

L'Ordre est en discussion avec l'Office des professions du Québec pour la mise en place d'un nouveau mécanisme où tout nouveau candidat à la profession devra avoir complété et réussi un programme de formation sur la déontologie de l'Ordre. Cette formation sera offerte par l'Ordre au moins une fois par année et portera sur la législation et la réglementation en vigueur au Québec et applicables à l'Ordre et à ses membres et cette formation sera suivie d'une évaluation.

## PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

La surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre est l'un des moyens donnés aux ordres professionnels pour qu'ils puissent exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et il permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels demandant des connaissances particulières sont posés par des professionnels compétents.

Plus d'une quinzaine de cas sont à l'étude actuellement. La majorité de ceux-ci fait l'objet de mises en demeure de la part des aviseurs légaux de l'Ordre.

## FORMATION CONTINUE

Grâce à la bonne collaboration des auteurs du Manuel de foresterie et des cours écrits de *L'Aubelle*, l'Ordre à mis sur pied une série de cours écrits par correspondance.

En effet, plusieurs chapitres du Manuel sont rattachés à un questionnaire de formation continue à retourner à l'Ordre et deviennent donc des cours que les membres peuvent faire à distance, lorsque le temps leur permet et à leur rythme. Aussi, plusieurs cours écrits qui avaient paru dans *L'Aubelle* ont été repris ou mis à jour.

Les questionnaires sur certains chapitres du Manuel sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre et les textes des cours de *L'Aubelle* seront transmis par la poste sur demande.

## FORUMS PROFESSIONNELS

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a mis sur pied plusieurs forums auxquels l'Ordre participe avec intérêt. Ces forums rassemblent les titulaires des mêmes fonctions au sein des ordres professionnels afin d'échanger sur les questionnements et les solutions reliés à ces fonctions et afin de se doter de formations spécifiques à ces domaines.

Notons notre participation active aux Forums de l'inspection professionnelle et à celui sur la formation, ainsi que les Forums des directeurs généraux et des communications.

## PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Bureau a tenu neuf réunions régulières tandis que le comité administratif a tenu quatre réunions régulières.

Le Bureau a fixé les priorités suivantes pour l'année 2000-2001 :

1. **La mise à jour du Régime forestier québécois incluant notamment :**
   - **La préparation du Mémoire et sa présentation en Commission parlementaire à l'automne;**
   - **Un plan d'action pour définir les moyens permettant d'améliorer l'environnement de pratique des ingénieurs forestiers.**
2. **La révision de l'inspection professionnelle pour l'axer sur le Guide de pratique professionnelle.**
3. **La révision des règlements de l'Ordre notamment le Code de déontologie des ingénieurs forestiers.**
4. **L'adoption du Plan stratégique et la mise en place d'un plan d'action (fonctionnement et financement) accompagnant la mise en œuvre du Plan stratégique 2001-2006.**
5. **La mise sur pied d'un programme et d'un système de suivi de la formation continue des membres.**
6. **La promotion du rôle de l'ingénieur forestier en gestion intégrée des ressources.**

Ces dossiers sont clairement identifiés par le Bureau et l'Ordre y consacre prioritairement ses énergies.

### ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS

- Le Bureau a résolu que le dossier des membres exerçant hors Québec soit soumis pour étude au comité d'examinateurs à leur retour à la pratique au Québec, en regard des actes posés.

### RÉGLEMENTATION

- Le Bureau a résolu que le Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions et modalités de délivrance de permis reçoive une adoption de principe, tel que présenté par la secrétaire.
- Le Bureau a résolu que l'Ordre amorce une mise à jour du Code de déontologie en vue de l'adapter à la spécificité de notre pratique professionnelle, notamment en ce qui concerne la supervision et la validation des données.

### INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Le Bureau adopte annuellement le programme d'inspection professionnelle.
- Le Bureau a résolu que les inspecteurs professionnels de l'Ordre agissent également à titre d'enquêteurs en inspection professionnelle.

### MÉMOIRES ET AVIS

- Le comité administratif a adopté le Mémoire de l'Ordre sur le projet de loi 136 modifiant la Loi sur les forêts.

### AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Le comité administratif a autorisé le renouvellement du parc informatique du siège social.
- Le comité administratif a autorisé l'achat d'ameublement de bureau pour les bureaux des professionnels et la salle de conférence de l'Ordre pour l'équivalent d'un amortissement de 1 000 $ par année.
- Le comité administratif a approuvé une contribution pour un montant de 666 $ à la Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts pour l'année 2001.
- Le comité administratif a approuvé une contribution pour un montant de 2 000 $ non récurrent au Conseil du paysage québécois.
- Le Bureau a résolu qu'une mise de fonds initiale de 1 000 $ soit versée à la SODAQ pour l'organisation du Colloque « Entre nature et jardin » qui devrait se tenir à l'hiver 2001, et remboursable à la fin de l'événement.
- Le Bureau a résolu que dorénavant les actifs des sections régionales paraissent en annexe au rapport financier vérifié, à titre d'information.
- Le Bureau a résolu que le Plan stratégique 2001-2006 soit adopté.

### COTISATION ET AFFAIRES FINANCIÈRES

- Le Bureau a adopté une cotisation de 390 $ pour l'année 2001-2002 ce qui correspond à une augmentation de 10 $ ou 2,6%.
- Le Bureau adopte annuellement la procédure relative à la cotisation.
- Le Bureau a résolu qu'un fonds pour la pratique professionnelle soit créé dans lequel sera versé un minimum de 30% des surplus annuels. Ce pourcentage sera réajusté annuellement en fonction des besoins. Pour 2000-2001, le versement sera établi à 50% de l'excédent des produits sur les charges.
- Le comité administratif adopte tous les mois la liste des chèques émis et étudie régulièrement les états des revenus et dépenses.
- Le Bureau a autorisé la présidente-directrice générale, le trésorier et le vice-président à signer les chèques et autres effets bancaires au nom de l'Ordre.
- Le Bureau a autorisé que la signature informatisée soit utilisée sur les chèques émis par l'Ordre et que les signatures de la présidente-directrice générale et du trésorier y apparaissent.
- Le Bureau adopte annuellement le rapport financier ainsi que les prévisions budgétaires.
- Le Bureau a résolu que les ingénieurs forestiers du Québec membres de l'Association of British Columbia Professional Foresters paient une cotisation équivalente de 15% de la cotisation régulière de l'OIFQ, sur présentation de la preuve de leur membership complet en Colombie-Britannique et que leur dossier soit soumis pour étude au comité d'examinateurs à leur retour à la pratique au Québec.
- Le Bureau et le comité administratif attribuent le statut de membre retraité et de membre retraité en exercice aux membres qui en font la demande.

### RADIATIONS

- En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 86, paragraphe I, du Code des professions, le Bureau a radié trois personnes pour non-paiement de la cotisation dans le délai prescrit par résolution du Bureau, en 2000-2001.

### ÉLECTIONS

- Le Bureau adopte annuellement la procédure relative aux élections.
- Le Bureau procède annuellement à l'élection du comité administratif.
- Le Bureau a résolu que le salaire rattaché au poste de directeur général ne soit pas publié avant l'avis d'élection du président.

### NOMINATIONS ET DÉLÉGATION

- Le Bureau a délégué la présidente-directrice générale comme représentante au Conseil interprofessionnel du Québec et la secrétaire de l'Ordre comme substitut.
- Le Bureau a résolu que la candidature de M. François Grimard, ing.f., soit soumise au Mérite du CIQ.
- Le Bureau a résolu que les personnes suivantes soient nommées au comité des distinctions de l'Ordre : Louis Archambault, ing.f., Gilles Boily ing.f., et Germain Paré, ing.f.
- Le Bureau a résolu que le comité de sélection du syndic adjoint soit composé des personnes suivantes : Johanne Gauthier, ing.f., Suzanne Bareil, ing.f., Carl Charbonneau, ing.f., et Nicole-Claude Berna, directrice des communications (OAGQ).
- Le Bureau a résolu que Guy Boulianne, ing.f., soit nommé syndic adjoint pour une période probatoire d'un an, sur recommandation du comité de sélection.
- Le Bureau a résolu que Claude Abesque, ing.f., soit nommé comme représentant de l'Ordre au comité de programme de Génie du bois de la Faculté de foresterie et de géomatique et qu'il fasse partie du comité de formation de l'Ordre.

- Le Bureau a résolu que la secrétaire de l'Ordre continue d'agir à titre de secrétaire du Comité de discipline.
- Le Bureau a résolu que François Bergeron, ing.f., soit nommé comme administrateur du Bureau pour la section régionale du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, en remplacement de Isabelle Charest, ing.f., pour terminer la dernière année du mandat.
- Le Bureau a résolu que François-Hugues Bernier, ing.f., soit nommé comme administrateur au Bureau de l'Ordre pour compléter le mandat de Marc Lamontagne, ing.f., qui s'est retiré un an avant la fin de son mandat.
- Le Bureau a résolu que Nadia Zenadocchio, ing.f., soit nommée comme administratrice pour la section régionale de Montréal au Bureau de l'Ordre puisque aucune candidature n'avait été déposée pour cette section régionale en date de la fin des mises en candidature.

**DISTINCTIONS DE L'ORDRE**

- Le Bureau a étudié les recommandations du comité des distinctions et désigné les récipiendaires de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier de l'année et de la Distinction Henry-Gustave-Joly-de-Lotbinière.

**COMITÉS**

- Le Bureau a résolu que soit constitué un comité sur la pratique professionnelle et que le mandat soit le suivant :
  - Analyser les différents problèmes de pratique professionnelle rapportés par l'inspection professionnelle, par le Bureau du syndic et par les membres et proposer au Bureau des avenues de solutions et des moyens à mettre de l'avant pour y remédier;
  - Analyser les projets de loi, de règlement et tout autre document pouvant avoir une incidence sur la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers et faire des recommandations au Bureau sur les actions à prendre en la matière;
  - Constituer un lieu de réflexion et d'échanges sur toutes les questions touchant à la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers notamment dans le cadre de l'application du Régime forestier.

**RELATIONS EXTÉRIEURES**

- Le Bureau a résolu qu'une demande soit faite à l'Office des professions du Québec pour ne pas modifier la désignation de notre ordre professionnel pour le féminiser

  et

  Que le terme « ingénieure forestière » soit utilisé pour ses membres féminins.
- Le Bureau a résolu que l'Ordre confirme son accord pour que le terme « travailleur sylvicole » soit utilisé par des personnes ayant une formation technique en foresterie délivrée par le ministère de l'Éducation du Québec.

**COMMUNICATIONS**

- Le Bureau a résolu qu'un compte bancaire de l'Ordre soit ouvert pour le tournoi de golf et que les responsables fournissent les éléments suivants au siège social :
  - état des revenus et dépenses;
  - rapport de TPS et TVQ annuel;
  - photocopie de chaque chèque émis et chaque pièce justificative.

  Que Jacques Fortin, ing.f., Pierre Breton, ing.f., et Jean-Maurice Tremblay, ing.f., soient les personnes autorisées à signer les chèques et autres effets bancaires

  et

  Que le comité sur le tournoi de golf soit composé de Bruno Del Degan, ing.f., Jacques Fortin, ing.f., et Jean-Maurice Tremblay, ing.f.
- Le Bureau a résolu qu'un sondage soit fait auprès des membres des exécutifs régionaux pour connaître leur opinion relativement à la position du Bureau de ne pas procéder à la féminisation de la désignation de l'Ordre.

**CONGRÈS**

- Le Bureau a résolu que le congrès 2001 se tienne les 26, 27 et 28 septembre 2001 au Centre des congrès de Trois-Rivières, à l'Hôtel Delta.
- Le Bureau a adopté le thème du congrès 2001, soit « Aménager intensivement : où et comment? », en remplacement du thème antérieurement adopté par le Bureau « La sylviculture intensive, comment produire plus et mieux ».
- Le Bureau a adressé une motion de félicitations au comité organisateur du congrès 2000, tenu à Baie-Comeau.
- Le Bureau a résolu que l'assemblée générale 2000 ait lieu le vendredi 22 septembre 2000, de 14 h 00 à 17 h 00, à l'hôtel Le Manoir de Baie-Comeau.

**PRATIQUE ILLÉGALE**

- Le Bureau a résolu d'intenter une poursuite pénale contre Foresterie Gilles Séguin inc. pour exercice illégal de la profession d'ingénieur forestier.

  Le Bureau a résolu d'autoriser M. André-Côme Lemay, ing.f., syndic adjoint, à signer, pour et au nom de l'Ordre, tout constat d'infraction et autre document relatif à ladite poursuite. Monsieur Lemay est également autorisé à réclamer une peine plus forte que la peine minimale, conformément à l'article 148.2 du Code de procédure pénale. Cette résolution est adoptée conformément à l'article 189 du Code des professions.

**PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

- Le Bureau a résolu que l'Ordre entreprenne des démarches auprès du MRN afin de leur spécifier que leurs employés ingénieurs forestiers signent et prennent la responsabilité des modifications qu'ils demandent à tout plan d'aménagement qui leur est présenté et qu'ils les documentent et les expliquent et que cette information concernant la responsabilité professionnelle soit diffusée à l'ensemble des membres de l'Ordre.
- Le Bureau a résolu que la clause-type suivante, à insérer dans les contrats de travail des ingénieurs forestiers, soit adoptée :

  « L'employeur reconnaît par le présent contrat de travail que l'ingénieur forestier est soumis, dans l'exercice de sa profession, aux prescriptions d'ordre public contenues notamment au Code des profession (L.R.Q., c. C-26), à la Loi sur les ingénieurs forestiers (L.R.Q., c. I-10), ainsi que dans les règlements afférents à ces lois, dont le Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

  En conséquence, l'employeur ne peut, en aucun temps et de quelque manière que ce soit, exiger de l'ingénieur forestier qu'il pose des actes ou qu'il omette d'en poser en contravention de ces dispositions impératives. »

  et

  Qu'une lettre de la part de la présidente-directrice générale soit transmise aux employeurs accompagnée de la clause-type afin de les sensibiliser aux obligations des ingénieurs forestiers.

  et

  Que tous nos membres soient informés de l'existence de cette clause-type.

**DISCUSSIONS AU BUREAU**

Les sujets suivants ont également fait l'objet de discussions au Bureau et au comité administratif au cours de l'exercice:

- La révision du Régime forestier québécois et ses applications
- Le Plan stratégique de l'Ordre
- Le Guide de pratique professionnelle
- Les problèmes de pratique professionnelle de membres
- Le suivi des résolutions de l'assemblée générale
- La mobilité des professionnels forestiers au Canada

Suzanne Bareil

**Suzanne Bareil, ing.f.**
*Secrétaire de l'Ordre*

# Bâtir pour l'avenir

## UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA PÉRIODE 2001-2006

C'est le 27 avril 2001 que le Bureau de l'Ordre adoptait son nouveau Plan stratégique pour la période 2001-2006. Celui-ci découlait d'une longue réflexion et il avait fait l'objet d'une tournée de consultation l'année précédente. Parmi les principaux éléments de ce plan, on retrouve :

NOTRE SLOGAN : « Les ingénieurs forestiers mettent leur expertise au service de la société et du patrimoine forestier québécois ».

NOTRE VISION : « La profession d'ingénieur forestier sera respectée et reconnue pour son excellence en matière de développement durable des ressources du milieu forestier. ».

NOS ENGAGEMENTS : La vision de l'Ordre se concrétise dans l'énoncé de ses engagements :

- À l'aube du 3e millénaire, au moment où les enjeux sociaux, environnementaux et économiques prennent une dimension planétaire, l'Ordre réaffirme son engagement à favoriser l'expression de l'expertise et de la créativité de ses membres pour le bien-être de la société et du patrimoine forestier québécois.
- Parce qu'il vise l'excellence de la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers, l'Ordre s'engage dans un processus d'amélioration continue permettant à ses membres de mettre constamment à jour leurs connaissances et de maintenir leurs compétences.
- L'Ordre s'engage à promouvoir le respect de la dynamique des écosystèmes forestiers et l'utilisation responsable du milieu forestier en conciliant les différentes valeurs qui leur sont associées, le tout, dans une perspective de développement durable.
- L'Ordre entend se donner les moyens pour respecter ses engagements.

## NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Afin de remplir sa mission et de concrétiser sa vision, l'Ordre adopte les orientations stratégiques suivantes pour la période 2001-2006 :

### Orientations stratégiques

1. Inscrire l'encadrement de la pratique professionnelle dans une démarche d'amélioration continue, adaptée au contexte actuel de pratique des ingénieurs forestiers.
2. Voir à la mise en place des conditions de pratique et d'un environnement privilégiant des actes professionnels de qualité.
3. Promouvoir le rôle et les compétences des ingénieurs forestiers de façon à soutenir l'occupation et le respect de leur champ de pratique.
4. Accentuer les actions de l'Ordre en matière de formation, de façon à assurer le maintien, l'amélioration et l'élargissement des compétences des ingénieurs forestiers.
5. Poursuivre l'affirmation du leadership de l'Ordre et assurer sa présence dans les débats reliés aux enjeux forestiers, afin de favoriser une meilleure compréhension de la mission de l'Ordre et de contribuer à une meilleure information du public.

## LANCEMENT DU DICTIONNAIRE DE LA FORESTERIE

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a salué l'arrivée du 21e siècle par la parution d'un ouvrage d'envergure : un dictionnaire bilingue de la foresterie. Mené sous la direction de M. Marc Côté, ing.f., et mis en œuvre par le CERFO, ce projet a été rendu public lors du lancement du « Dictionnaire de la foresterie ». Ce lancement avait lieu dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre.

Près de 200 congressistes ont assisté à cette cérémonie au cours de laquelle la présidente-directrice générale de l'Ordre, madame Johanne Gauthier, a rappelé les raisons qui ont motivé l'Ordre à parrainer ce projet. Elle a également remercié les partenaires financiers qui en ont permis la réalisation. Madame Gauthier en a profité pour souligner que « si le Manuel de foresterie nous avait permis de présenter le «comment faire », le Dictionnaire de la foresterie nous permettra maintenant de mieux savoir « comment dire ». Pour sa part, l'auteur du dictionnaire, M. Marc Côté, ing.f., M.Sc., a résumé la démarche qui lui a permis de rassembler un tel volume d'informations et il a tenu à remercier ses principaux collaborateurs. Enfin, M. Jean-Pierre Dansereau, ing.f., directeur général du CERFO, a rappelé les principales étapes de réalisation du projet

## CONGRÈS 2000 - LES INGÉNIEURS FORESTIERS TOURNÉS VERS DES PRATIQUES FORESTIÈRES NOVATRICES

C'est en ces termes qu'on peut résumer la portée du congrès annuel de l'Ordre qui se tenait du 20 au 22 septembre dernier à Baie-Comeau sous le thème « Un regard neuf sur la forêt boréale ».

À la lumière des informations livrées par les conférenciers, les ingénieurs forestiers ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'application de pratiques forestières novatrices dans les forêts québécoises.

Ainsi, autant lors du premier bloc de conférences du jeudi matin, qu'à l'occasion de la sortie sur le terrain de l'après-midi ou des discussions en plénière tenues le lendemain, le même fil conducteur s'est dégagé de la réflexion collective : la gestion du territoire forestier et des pratiques sylvicoles doit continuer d'évoluer de façon à répondre aux impératifs du développement durable.

Ce constat doit se refléter par l'examen sérieux de nouvelles formules d'utilisation du territoire qui permettraient de protéger des portions importantes de ce territoire forestier à des fins de conservation de la biodiversité des espèces et des milieux, tout en compensant par la pratique d'une foresterie plus intensive sur d'autres portions du territoire forestier, de façon à répondre aux besoins de l'industrie forestière en matière d'approvisionnement. Entre les deux, une foresterie s'inspirant des processus écologiques devrait être appliquée à la plus vaste partie du territoire, de façon à concilier les attentes des divers utilisateurs du milieu forestier. Dans ce dernier cas, les préoccupations en matière de biodiversité et de conservation des milieux naturels devraient se concrétiser en s'inspirant davantage des processus naturels, notamment les perturbations naturelles comme les feux et les épidémies d'insectes, pour répartir les activités de récolte. Ceci amènera les aménagistes forestiers à se préoccuper de conserver de vieilles forêts et à varier la distribution des divers types de peuplements dans l'espace et dans le temps.

Dans le même ordre d'idées, les ingénieurs forestiers ont convenu que les pratiques sylvicoles et de récolte devront se raffiner; les scientifiques confirment que la forêt boréale constitue un milieu plus complexe qu'on l'a longtemps cru. C'est ainsi que les ingénieurs forestiers considèrent maintenant comme des options indispensables de nouvelles approches de récolte, comme la coupe avec protection des petites tiges marchandes ou de la haute régénération. Ces méthodes permettent, là où cela est possible, de protéger de jeunes arbres qui favorisent un retour plus rapide de la forêt de remplacement. Les ingénieurs forestiers se sont également dits en faveur d'une sylviculture mieux adaptée aux divers types de peuplements forestiers et se sont dits prêts à assumer les responsabilités rattachées à la latitude professionnelle élargie que cela nécessite, par rapport aux normes prédéfinies dans le secteur.

Toutes ces orientations visent à mieux répondre aux défis qui se posent actuellement à la société québécoise en termes de gestion durable de ses forêts. Toutefois, il faut comprendre que de telles innovations s'inscrivent également dans une dynamique internationale où les clients acheteurs des produits forestiers québécois sur les marchés internationaux expriment des attentes grandissantes en termes de protection de l'environnement.

Le ton résolument tourné vers l'innovation découlant des discussions du congrès de l'Ordre est venu confirmer plusieurs des positions que l'Ordre a défendu à la Commission parlementaire de l'économie et du travail chargée d'examiner le projet de loi 136 modifiant la Loi sur les forêts. Selon l'Ordre, la révision du Régime forestier entreprise en cours d'année par le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard, constitue un effet une opportunité unique d'amorcer le virage vers une foresterie plus écosystémique et plus directement inspirée de la nature.

L'Ordre tient à féliciter et à remercier sincèrement les membres du comité organisateur pour leur appui inconditionnel et leur travail de tous les instants. Grâce à eux, les congressistes ont pu se laisser porter pendant deux jours et demi sans embûches et participer à une réflexion de haute qualité. L'équipe était sous la direction d'Hélène Jean Baptiste, ing.f., qui a su diriger le tout de main de maître.

# Bâtir pour l'avenir

## UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA PÉRIODE 2001-2006

C'est le 27 avril 2001 que le Bureau de l'Ordre adoptait son nouveau Plan stratégique pour la période 2001-2006. Celui-ci découlait d'une longue réflexion et il avait fait l'objet d'une tournée de consultation l'année précédente. Parmi les principaux éléments de ce plan, on retrouve :

NOTRE SLOGAN : « Les ingénieurs forestiers mettent leur expertise au service de la société et du patrimoine forestier québécois ».

NOTRE VISION : « La profession d'ingénieur forestier sera respectée et reconnue pour son excellence en matière de développement durable des ressources du milieu forestier. ».

NOS ENGAGEMENTS : La vision de l'Ordre se concrétise dans l'énoncé de ses engagements :

- À l'aube du 3e millénaire, au moment où les enjeux sociaux, environnementaux et économiques prennent une dimension planétaire, l'Ordre réaffirme son engagement à favoriser l'expression de l'expertise et de la créativité de ses membres pour le bien-être de la société et du patrimoine forestier québécois.
- Parce qu'il vise l'excellence de la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers, l'Ordre s'engage dans un processus d'amélioration continue permettant à ses membres de mettre constamment à jour leurs connaissances et de maintenir leurs compétences.
- L'Ordre s'engage à promouvoir le respect de la dynamique des écosystèmes forestiers et l'utilisation responsable du milieu forestier en conciliant les différentes valeurs qui leur sont associées, le tout, dans une perspective de développement durable.
- L'Ordre entend se donner les moyens pour respecter ses engagements.

NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Afin de remplir sa mission et de concrétiser sa vision, l'Ordre adopte les orientations stratégiques suivantes pour la période 2001-2006 :

### Orientations stratégiques

1. Inscrire l'encadrement de la pratique professionnelle dans une démarche d'amélioration continue, adaptée au contexte actuel de pratique des ingénieurs forestiers.
2. Voir à la mise en place des conditions de pratique et d'un environnement privilégiant des actes professionnels de qualité.
3. Promouvoir le rôle et les compétences des ingénieurs forestiers de façon à soutenir l'occupation et le respect de leur champ de pratique.
4. Accentuer les actions de l'Ordre en matière de formation, de façon à assurer le maintien, l'amélioration et l'élargissement des compétences des ingénieurs forestiers.
5. Poursuivre l'affirmation du leadership de l'Ordre et assurer sa présence dans les débats reliés aux enjeux forestiers, afin de favoriser une meilleure compréhension de la mission de l'Ordre et de contribuer à une meilleure information du public.

## LANCEMENT DU DICTIONNAIRE DE LA FORESTERIE

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a salué l'arrivée du 21e siècle par la parution d'un ouvrage d'envergure : un dictionnaire bilingue de la foresterie. Mené sous la direction de M. Marc Côté, ing.f., et mis en œuvre par le CERFO, ce projet a été rendu public lors du lancement du « Dictionnaire de la foresterie ». Ce lancement avait lieu dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre.

Près de 200 congressistes ont assisté à cette cérémonie au cours de laquelle la présidente-directrice générale de l'Ordre, madame Johanne Gauthier, a rappelé les raisons qui ont motivé l'Ordre à entreprendre ce projet. Elle a également remercié les partenaires financiers qui en ont permis la réalisation. Madame Gauthier en a profité pour souligner que « si le Manuel de foresterie nous avait permis de présenter le «comment faire », le Dictionnaire de la foresterie nous permettra maintenant de mieux savoir « comment dire ». Pour sa part, l'auteur du dictionnaire, M. Marc Côté, ing.f., M.Sc., a résumé la démarche qui lui a permis de rassembler un tel volume d'informations et il a tenu à remercier ses principaux collaborateurs. Enfin, M. Jean-Pierre Dansereau, ing.f., directeur général du CERFO, a rappelé les principales étapes de réalisation du projet

## CONGRÈS 2000 - LES INGÉNIEURS FORESTIERS TOURNÉS VERS DES PRATIQUES FORESTIÈRES NOVATRICES

C'est en ces termes qu'on peut résumer la portée du congrès annuel de l'Ordre qui se tenait du 20 au 22 septembre dernier à Baie-Comeau sous le thème « Un regard neuf sur la forêt boréale ».

À la lumière des informations livrées par les conférenciers, les ingénieurs forestiers ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'application de pratiques forestières novatrices dans les forêts québécoises.

Ainsi, autant lors du premier bloc de conférences du jeudi matin, qu'à l'occasion de la sortie sur le terrain de l'après-midi ou des discussions en plénière tenues le lendemain, le même fil conducteur s'est dégagé de la réflexion collective : la gestion du territoire forestier et des pratiques sylvicoles doit continuer d'évoluer de façon à répondre aux impératifs du développement durable.

Ce constat doit se refléter par l'examen sérieux de nouvelles formules d'utilisation du territoire qui permettraient de protéger des portions importantes de ce territoire forestier à des fins de conservation de la biodiversité des espèces et des milieux, tout en compensant par la pratique d'une foresterie plus intensive sur d'autres portions du territoire forestier, de façon à répondre aux besoins de l'industrie forestière en matière d'approvisionnement. Entre les deux, une foresterie s'inspirant des processus écologiques devrait être appliquée à la plus vaste partie du territoire, de façon à concilier les attentes des divers utilisateurs du milieu forestier. Dans ce dernier cas, les préoccupations en matière de biodiversité et de conservation des milieux naturels devraient se concrétiser en s'inspirant davantage des processus naturels, notamment les perturbations naturelles comme les feux et les épidémies d'insectes, pour répartir les activités de récolte. Ceci amènera les aménagistes forestiers à se préoccuper de conserver de vieilles forêts et à varier la distribution des divers types de peuplements dans l'espace et dans le temps.

Dans le même ordre d'idées, les ingénieurs forestiers ont convenu que les pratiques sylvicoles et de récolte devront se raffiner; les scientifiques confirmant que la forêt boréale constitue un milieu plus complexe qu'on l'a longtemps cru. C'est ainsi que les ingénieurs forestiers considèrent maintenant comme des options indispensables de nouvelles approches de récolte, comme la coupe avec protection des petites tiges marchandes ou de la haute régénération. Ces méthodes permettent, là où cela est possible, de protéger de jeunes arbres qui favorisent un retour plus rapide de la forêt de remplacement. Les ingénieurs forestiers se sont également dits en faveur d'une sylviculture mieux adaptée aux divers types de peuplements forestiers et se sont dits prêts à assumer les responsabilités rattachées à la latitude professionnelle élargie que cela nécessite, par rapport aux normes préétablies dans le secteur.

Toutes ces orientations visent à mieux répondre aux défis qui se posent actuellement à la société québécoise en termes de gestion durable de ses forêts. Toutefois, il faut comprendre que de telles innovations s'inscrivent également dans une dynamique internationale où les clients acheteurs des produits forestiers québécois sur les marchés internationaux expriment des attentes grandissantes en termes de protection de l'environnement.

Le ton résolument tourné vers l'innovation découlant des discussions du congrès de l'Ordre est venu confirmer plusieurs des positions que l'Ordre a défendu à la Commission parlementaire de l'Économie et du Travail chargée d'examiner le projet de loi 136 modifiant la Loi sur les forêts. Selon l'Ordre, la révision du Régime forestier entreprise en cours d'année par le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard, constitue en effet une opportunité unique d'amorcer le virage vers une foresterie plus diversifiée et plus directement inspirée de la nature.

L'Ordre tient à féliciter et à remercier sincèrement les membres du comité organisateur pour leur appui inconditionnel et leur travail de tous les instants. Grâce à eux, les congressistes ont pu se laisser porter pendant deux jours et demi sans embûches et participer à une réflexion de haute qualité. L'équipe était sous la direction d'Yvette Jean Bernier, ing.f., qui a su diriger le tout de main de maître.

## LES DISTINCTIONS 2000 DE L'ORDRE

### MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ORDRE
### YVAN HARDY, ing.f., Ph.D.

***Cette reconnaissance est instituée pour permettre à l'Ordre de reconnaître les services exceptionnels rendus à la profession d'ingénieur forestier par un ou une de ses membres tout au long de sa carrière professionnelle.***

M. Hardy est diplômé en génie forestier de l'Université Laval en 1965. Il obtient une maîtrise en aménagement forestier et sylviculture puis s'inscrit à State University of New York, à Syracuse, qui lui décernera, en 1971, un doctorat en entomologie forestière. Il débute sa carrière dans l'enseignement et la recherche à la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval puis, après près de 15 ans, il devient titulaire et directeur du département d'aménagement et de sylviculture avant d'être nommé doyen en 1980, fonction qu'il occupera jusqu'en 1985.

Il quitte alors l'Université Laval pour la fonction publique fédérale, à titre de directeur général régional du Service canadien des forêts, au Centre de foresterie des Laurentides, à Sainte-Foy. Il occupera cette fonction jusqu'en 1990, alors qu'il part exercer à Ottawa où on lui confie le poste de sous-ministre adjoint du Service canadien des forêts (SCF) à Ressources naturelles Canada. Ses récentes réalisations d'envergure concernent la création de dix réseaux nationaux de recherche forestière.

Universitaire et scientifique, M. Hardy a acquis une solide réputation par ses activités de recherche sur la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Par cette sélection, l'Ordre tient à souligner la diversité de sa carrière, ses nombreuses réalisations scientifiques et professionnelles ainsi que son importante contribution au rayonnement de la profession.

### INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE
### CHRISTIAN MESSIER, ing.f., Ph.D.

***Le titre d'ingénieur forestier de l'année est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire devra avoir accompli un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession au cours des 24 derniers mois.***

M. Christian Messier a complété des études en foresterie et en écologie forestière à l'Université Laval (Bacc., M.Sc.), à l'Université de Colombie-Britannique (Ph.D.) et à l'Université d'Helsinki en Finlande pour des études postdoctorales. Depuis sa graduation à l'Université Laval, il s'est principalement intéressé à l'écologie forestière et s'est particulièrement consacré à son application par les aménagistes.

Il a notamment été directeur du Groupe de recherche en écologie forestière (GREF) de l'Université du Québec ainsi que directeur et fondateur du Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire (GREFI).

Durant les dernières années, il s'est particulièrement signalé en prenant position de façon nuancée et positive dans le débat sur l'aménagement durable des forêts et en se faisant le promoteur du concept de TRIADE. Celui-ci permet de rencontrer les besoins des différents utilisateurs du milieu forestier, sans pour autant nuire à l'utilisation industrielle des forêts du Québec.

Les membres du comité soulignent l'apport de M. Messier au rayonnement de la profession d'ingénieur forestier et sa contribution particulière à l'avancement d'idées innovatrices en foresterie au cours des deux dernières années.

### DISTINCTION HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE
### ALAIN CASTONGUAY
Rédacteur en chef, Les Éditions forestières

***La distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, instituée en 1996, est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession.***

L'Ordre a décerné cette distinction à M. Alain Castonguay pour la qualité exceptionnelle de sa couverture journalistique de la scène forestière, à titre de rédacteur en chef aux Éditions forestières.

Journaliste de formation, spécialisé en politique et doté d'une grande curiosité naturelle ainsi que d'une grande rigueur professionnelle, M. Castonguay a su se familiariser rapidement avec les tenants et les aboutissants de la foresterie québécoise et s'adapter avec brio dans un secteur d'activité qui n'était pas le sien à l'origine.

Les publications dont il a la responsabilité sont désormais reconnues comme une référence incontournable en matière d'information forestière au Québec.

En effet, Alain Castonguay, qui est de plus l'un des très rares journalistes au Québec à couvrir de manière intensive toutes les questions d'ordre forestier, est d'ailleurs considéré par ses pairs comme une sommité en matière d'information forestière.

Par la remise de cette distinction, l'Ordre tient à souligner son aptitude exceptionnelle à imprégner certains sujets complexes d'une grande clarté et d'une grande pertinence.

et présenté les caractéristiques de la version CD-ROM qui permet, à partir de moteurs de recherche, une consultation rapide des termes recherchés.

Le « Dictionnaire de la foresterie » constitue un ouvrage unique, entièrement bilingue, regroupant les définitions dans chacune des deux langues officielles de quelque 5250 termes touchant la foresterie dans son sens le plus large. On y retrouve des définitions provenant de près de 350 sources reconnues pour leur crédibilité, dans une cinquantaine de domaines associés aux sciences forestières.

Le « Dictionnaire de la foresterie » est donc un outil de travail indispensable aux gestionnaires, chercheurs, enseignants, étudiants, praticiens, ouvriers, ingénieurs et techniciens forestiers qui doivent, dans leur pratique quotidienne, faire usage d'une terminologie exacte dans ce secteur de plus en plus complexe qu'est la foresterie d'aujourd'hui.

L'Ordre tient à remercier tous les collaborateurs qui ont permis, de près ou de loin, la réalisation de cet ouvrage de grande qualité. Il tient tout particulièrement à remercier M. Marc Côté, ing.f., M.Sc., qui a conçu ce projet et qui, par sa patience et sa minutie de tous les instants, en a permis la concrétisation.

## UN ACCORD CANADIEN SUR LA MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS FORESTIERS

Dans la foulée de discussions visant à faciliter les échanges internationaux, le gouvernement fédéral et les provinces canadiennes ont signé un « Accord sur le commerce intérieur » visant à répondre aux impératifs de libéralisation du commerce extérieur. Un chapitre de cet accord porte spécifiquement sur la mobilité de la main-d'œuvre et les signataires s'y engagent à développer des ententes favorisant l'élimination des barrières artificielles à la libre circulation de la main-d'œuvre entre les provinces. On y prévoit que les organismes responsables de l'encadrement professionnel (dont principalement les ordres et associations) devront élaborer des accords de reconnaissance mutuelle où seront harmonisés le plus possible les critères d'admission et de reconnaissance entre les juridictions.

À l'échelle nationale, le processus d'élaboration de tels accords a été pratiquement complété en cours d'année pour plus d'une cinquantaine de secteurs d'activités professionnelles, l'objectif étant de compléter la signature des accords pour le 1er juillet 2001. Du côté des ingénieurs forestiers, l'Ordre a négocié, en 2000-2001, un accord de reconnaissance mutuelle avec les membres du CFPFA (Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels). On y prévoit des mécanismes de reconnaissance qui respectent les spécificités de chacune des juridictions, tout en facilitant certains mécanismes d'accès à la pratique du génie forestier à travers le Canada.

Le Bureau de l'Ordre a adopté l'accord de reconnaissance mutuelle lors de sa réunion du 15 juin 2001. La ratification officielle par l'ensemble des ordres et des associations canadiennes aura lieu dans le cadre du congrès annuel de l'Institut forestier du Canada.

## LE RÉSEAU DE PARRAINAGE - MARRAINAGE – UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE

Dans la foulée des premiers efforts entrepris l'année précédente, les bases du réseau ont été jetées et une première série de parrainages - marrainages a été établie. Rappelons que ce projet découle d'une résolution adoptée en assemblée générale en 1999 et qu'il répond à un besoin d'appui des membres plus expérimentés vers ceux qui ont accédé à la profession depuis peu.

Afin de favoriser une meilleure connaissance du réseau par les nouveaux membres de l'Ordre (donc parrainés - marrainés potentiels), une trousse complète d'information leur est maintenant transmise lors de leur première inscription au Tableau de l'Ordre.

Les résultats de cette expérience sont encore limités et l'Ordre devra, au cours de la prochaine année, développer de nouveaux mécanismes favorisant une plus large adhésion à cette opportunité unique d'appuyer la relève et de contribuer à la cohésion au sein de la profession.

## LE SITE DE L'ORDRE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Toujours soucieux de faciliter l'accès pour les ingénieurs forestiers et les acteurs du secteur forestier à une information à jour, l'Ordre a introduit en cours d'année d'autres nouveautés sur son site Internet.

Ainsi, les ingénieurs forestiers ont eu accès, en cours d'année, à des questionnaires de formation continue sur divers chapitres du Manuel de foresterie.

D'autre part, la chronique « Événements récents et à venir », présentée dans chaque parution de *L'Aubelle*, a également été intégrée au site de l'Ordre.

Enfin, divers formulaires, dont celui pour le remboursement de taxes sur la cotisation professionnelle pour les déclarations d'impôt fédérale et provinciale 2000 ont également pu être téléchargés en format « pdf » à partir du site de l'Ordre, dont l'adresse est toujours le : www.oifq.com.

## LES COMMUNICATIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE, UN NOUVEL OUTIL PERFORMANT

Les nouvelles technologies de l'information sont devenues omniprésentes dans nos vies personnelles et professionnelles. Au-delà de l'attrait de la nouveauté, ces technologies constituent de puissants outils de communication qui modifient totalement la quantité d'informations auxquelles nous avons accès et leur confèrent une instantanéité sans précédent. Une autre caractéristique de ces technologies, et plus particulièrement Internet et le courrier électronique, est la possibilité de diffuser rapidement des messages et des contenus à très peu de frais.

C'est dans cette optique que l'Ordre a invité ses membres à lui transmettre le plus possible leur adresse électronique, afin d'optimiser la rapidité et l'efficacité des communications.

Au cours de l'année, l'Ordre a commencé à utiliser le courriel pour contacter ses membres à certaines occasions. Toutefois, il ne l'a fait qu'en des circonstances particulières, comme des rappels pour la participation à des événements. La réponse des ingénieurs forestiers aux appels de l'Ordre a été excellente et l'utilisation de ces technologies ira en s'accentuant dans le futur.

**Pierre Breton, ing.f.**
*Directeur des communications*

## LES DISTINCTIONS 2000 DE L'ORDRE

### MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ORDRE
### YVAN HARDY, ing.f., Ph.D.

***Cette reconnaissance est instituée pour permettre à l'Ordre de reconnaître les services exceptionnels rendus à la profession d'ingénieur forestier par un ou une de ses membres tout au long de sa carrière professionnelle.***

M. Hardy est diplômé en génie forestier de l'Université Laval en 1965. Il obtient une maîtrise en aménagement forestier et sylviculture puis s'inscrit à State University of New York, à Syracuse, qui lui décernera, en 1971, un doctorat en entomologie forestière. Il débute sa carrière dans l'enseignement et la recherche à la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval puis, après près de 15 ans, il devient titulaire et directeur du département d'aménagement et de sylviculture avant d'être nommé doyen en 1980, fonction qu'il occupera jusqu'en 1985.

Il quitte alors l'Université Laval pour la fonction publique fédérale, à titre de directeur général régional du Service canadien des forêts, au Centre de foresterie des Laurentides, à Sainte-Foy. Il occupera cette fonction jusqu'en 1990, alors qu'il part exercer à Ottawa où on lui confie le poste de sous-ministre adjoint du Service canadien des forêts (SCF) à Ressources naturelles Canada. Ses récentes réalisations d'envergure concernent la création de dix réseaux nationaux de recherche forestière.

Universitaire et scientifique, M. Hardy a acquis une solide réputation par ses activités de recherche sur la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Par cette sélection, l'Ordre tient à souligner la diversité de sa carrière, ses nombreuses réalisations scientifiques et professionnelles ainsi que son importante contribution au rayonnement de la profession.

### INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE
### CHRISTIAN MESSIER, ing.f., Ph.D.

***Le titre d'ingénieur forestier de l'année est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire doit avoir accompli un acte méritoire remarquable dans les [illegible] heures d'activités de la profession au cours des 24 derniers mois.***

M. Christian Messier a complété des études en foresterie et en écologie forestière à l'Université Laval (Bacc., M.Sc.), à l'Université de Colombie-Britannique (Ph.D.) et à l'Université d'Helsinki en Finlande pour des études postdoctorales. Depuis sa graduation à l'Université Laval, il s'est principalement intéressé à l'écologie forestière et s'est particulièrement consacré à son application par les aménagistes.

Il a notamment été directeur du Groupe de recherche en écologie forestière (GREF) de l'Université du Québec ainsi que directeur et fondateur du Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire (GREFI).

Durant les dernières années, il s'est particulièrement signalé en prenant position de façon nuancée et positive dans le débat sur l'aménagement durable des forêts et en se faisant le promoteur du concept de TRIADE. Celui-ci permet de rencontrer les besoins des différents utilisateurs du milieu forestier, sans pour autant nuire à l'utilisation industrielle des forêts du Québec.

Les membres du comité soulignent l'apport de M. Messier au rayonnement de la profession d'ingénieur forestier et sa contribution particulière à l'avancement d'idées innovatrices en foresterie au cours des deux dernières années.

### DISTINCTION HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE
### ALAIN CASTONGUAY
Rédacteur en chef, Les Éditions forestières

***La distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, instituée en 1996, est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession.***

L'Ordre a décerné cette distinction à M. Alain Castonguay pour la qualité exceptionnelle de sa couverture journalistique de la scène forestière, à titre de rédacteur en chef aux Éditions forestières.

Journaliste de formation, spécialisé en politique et doté d'une grande curiosité naturelle ainsi que d'une grande rigueur professionnelle, M. Castonguay a su se familiariser rapidement avec les tenants et les aboutissants de la foresterie québécoise et s'adapter avec brio dans un secteur d'activité qui n'était pas le sien à l'origine.

Les publications dont il a la responsabilité sont désormais reconnues comme une référence incontournable en matière d'information forestière au Québec.

En effet, Alain Castonguay, qui est de plus l'un des très rares journalistes au Québec à couvrir de manière intensive toutes les questions d'ordre forestier, est d'ailleurs considéré par ses pairs comme une sommité en matière d'information forestière.

Par la remise de cette distinction, l'Ordre tient à souligner son aptitude exceptionnelle à traiter certains sujets complexes d'une grande clarté et d'une grande pertinence.

et présenté les caractéristiques de la version CD-ROM qui permet, à partir de moteurs de recherche, une consultation rapide des termes recherchés.

Le « Dictionnaire de la foresterie » constitue un ouvrage unique, entièrement bilingue, regroupant les définitions dans chacune des deux langues officielles de quelque 5250 termes touchant la foresterie dans son sens le plus large. On y retrouve des définitions provenant de près de 350 sources reconnues pour leur crédibilité, dans une cinquantaine de domaines associés aux sciences forestières.

Le « Dictionnaire de la foresterie » est donc un outil de travail indispensable aux gestionnaires, chercheurs, enseignants, étudiants, praticiens, ouvriers, ingénieurs et techniciens forestiers qui doivent, dans leur pratique quotidienne, faire usage d'une terminologie exacte dans ce secteur de plus en plus complexe qu'est la foresterie d'aujourd'hui.

L'Ordre tient à remercier tous les collaborateurs qui ont permis, de près ou de loin, la réalisation de cet ouvrage de grande qualité. Il tient tout particulièrement à remercier M. Marc Côté, ing.f., M.Sc., qui a conçu ce projet et qui, par sa patience et sa minutie de tous les instants, en a permis la concrétisation.

## UN ACCORD CANADIEN SUR LA MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS FORESTIERS

Dans la foulée de discussions visant à faciliter les échanges internationaux, le gouvernement fédéral et les provinces canadiennes ont signé un « Accord sur le commerce intérieur » visant à répondre aux impératifs de libéralisation du commerce extérieur. Un chapitre de cet accord porte spécifiquement sur la mobilité de la main-d'œuvre et les signataires s'y engagent à développer des ententes favorisant l'élimination des barrières artificielles à la libre circulation de la main-d'œuvre entre les provinces. On y prévoit que les organismes responsables de l'encadrement professionnel (dont principalement les ordres et associations) devront élaborer des accords de reconnaissance mutuelle où seront harmonisés le plus possible les critères d'admission et de reconnaissance entre les juridictions.

À l'échelle nationale, le processus d'élaboration de tels accords a été pratiquement complété en cours d'année pour plus d'une cinquantaine de secteurs d'activités professionnelles, l'objectif étant de compléter la signature des accords pour le 1er juillet 2001. Du côté des ingénieurs forestiers, l'Ordre a négocié, en 2000-2001, un accord de reconnaissance mutuelle avec les membres du CFPFA (Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels). On y prévoit des mécanismes de reconnaissance qui respectent les spécificités de chacune des juridictions, tout en facilitant certains mécanismes d'accès à la pratique du génie forestier à travers le Canada.

Le Bureau de l'Ordre a adopté l'accord de reconnaissance mutuelle lors de sa réunion du 15 juin 2001. La ratification officielle par l'ensemble des ordres et des associations canadiennes aura lieu dans le cadre du congrès annuel de l'Institut forestier du Canada.

## LE RÉSEAU DE PARRAINAGE - MARRAINAGE – UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE

Dans la foulée des premiers efforts entrepris l'année précédente, les bases du réseau ont été jetées et une première série de parrainages - marrainages a été établie. Rappelons que ce projet découle d'une résolution adoptée en assemblée générale en 1999 et qu'il répond à un besoin d'appui des membres plus expérimentés vers ceux qui ont accédé à la profession depuis peu.

Afin de favoriser une meilleure connaissance du réseau par les nouveaux membres de l'Ordre (donc parrainés - marrainés potentiels), une trousse complète d'information leur est maintenant transmise lors de leur première inscription au Tableau de l'Ordre.

Les résultats de cette expérience sont encore limités et l'Ordre devra, au cours de la prochaine année, développer de nouveaux mécanismes favorisant une plus large adhésion à cette opportunité unique d'appuyer la relève et de contribuer à la cohésion au sein de la profession.

## LE SITE DE L'ORDRE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Toujours soucieux de faciliter l'accès pour les ingénieurs forestiers et les acteurs du secteur forestier à une information à jour, l'Ordre a introduit en cours d'année d'autres nouveautés sur son site Internet.

Ainsi, les ingénieurs forestiers ont eu accès, en cours d'année, à des questionnaires de formation continue sur divers chapitres du Manuel de foresterie.

D'autre part, la chronique « Événements récents et à venir », présentée dans chaque parution de *L'Aubelle*, a également été intégrée au site de l'Ordre.

Enfin, divers formulaires, dont celui pour le remboursement de taxes sur la cotisation professionnelle pour les déclarations d'impôt fédérale et provinciale 2000 ont également pu être téléchargés en format « pdf » à partir du site de l'Ordre, dont l'adresse est toujours le : www.oifq.com.

## LES COMMUNICATIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE, UN NOUVEL OUTIL PERFORMANT

Les nouvelles technologies de l'information sont devenues omniprésentes dans nos vies personnelles et professionnelles. Au-delà de l'attrait de la nouveauté, ces technologies constituent de puissants outils de communication qui modifient totalement la quantité d'informations auxquelles nous avons accès et leur confèrent une instantanéité sans précédent. Une autre caractéristique de ces technologies, et plus particulièrement Internet et le courrier électronique, est la possibilité de diffuser rapidement des messages et des contenus à très peu de frais.

C'est dans cette optique que l'Ordre a invité ses membres à lui transmettre le plus possible leur adresse électronique, afin d'optimiser la rapidité et l'efficacité des communications.

Au cours de l'année, l'Ordre a commencé à utiliser le courriel pour contacter ses membres à certaines occasions. Toutefois, il ne l'a fait qu'en des circonstances particulières, comme des rappels pour la participation à des événements. La réponse des ingénieurs forestiers aux appels de l'Ordre a été excellente et l'utilisation de ces technologies ira en s'accentuant dans le futur.

**Pierre Breton, ing.f.**
*Directeur des communications*

L'Ordre a comme principale fonction d'assurer la protection du public. Le syndic enquête sur toute infraction que peut commettre un membre au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs forestiers ainsi qu'aux divers règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette Loi. Le syndic assume également le rôle important de poursuivant à l'égard des professionnels qui auraient commis des infractions disciplinaires.

L'année 2000-2001 s'est avérée active quant aux demandes d'enquête portées à l'attention du syndic. Le Bureau du syndic a ouvert soixante-dix (70) nouveaux dossiers d'enquête. Trente-quatre (34) de ces dossiers étaient encore sous enquête le 31 mars dernier. Le Bureau du syndic a procédé à la conciliation de trois dossiers avec succès.

Le Bureau du syndic enquête également sur un cas potentiel de pratique illégale.

Le tableau 1 présente le bilan des dossiers traités au cours de la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

**TABLEAU 1**
**BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS**

| Type de dossiers | Dossiers actifs durant la période | Dossiers ouverts durant la période | Dossiers fermés au 31.03.01 | Dossiers actifs au 31.03.01 |
|---|---|---|---|---|
| Discipline | 80 | 70 | 46 | 34 |
| Avis | — | N/A | N/A | N/A |
| Total | 80 | 70 | 46 | 34 |

La nature des problèmes rencontrés est diversifiée. Le respect des articles suivants du Code de déontologie a été questionné lors des enquêtes :

Article 13 : Dans toute communication écrite ou verbale, notamment dans la préparation de plans et devis, l'ingénieur forestier doit éviter d'insérer sciemment de fausses données ou d'omettre des données nécessaires.

Article 14 : L'ingénieur forestier doit s'abstenir d'exprimer des avis ou de donner des conseils contradictoires ou incomplets. A cette fin, il doit chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis ou un conseil.

Article 18 : L'ingénieur forestier ne doit pas recourir, ni se prêter à des procédés malhonnêtes ou douteux ni tolérer de tels procédés dans l'exercice de ses activités professionnelles.

Article 53 : L'ingénieur forestier ne doit pas surprendre la bonne foi d'un confrère, abuser de sa confiance, être déloyal envers lui, discréditer publiquement son travail ou porter malicieusement atteinte à sa réputation. Il doit notamment éviter de s'attribuer le mérite d'un travail de foresterie qui revient à un confrère.

Article 54 : L'ingénieur forestier doit reconnaître l'aide fournie par un confrère dans l'exécution d'un mandat.

Des agissements pouvant également contrevenir à l'article 59.2 du Code des professions ont également été portés à l'attention du Bureau du syndic. Cet article se présente comme suit :

Article 59.2 : Nul professionnel ne peut poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'ordre, ni exercer une profession, un métier, une industrie, un commerce, une charge ou une fonction qui est incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession.

Aucun dossier ne fut traité par le processus de conciliation et d'arbitrage de comptes.

L'ingénieur forestier doit répondre de ses actes devant le public. Le fait d'être doté d'un titre et d'un droit de pratique exclusifs rend l'ingénieur forestier responsable devant le public. Sa préoccupation d'offrir des services professionnels tout en respectant son Code de déontologie doit être constamment présente dans ses actions.

Me François Vandenbroek, ing., a publié un ouvrage qui s'intitule « L'ingénieur et son Code de déontologie ». Les prochains paragraphes sont grandement inspirés de son texte.

La déontologie professionnelle garantit au public des services de qualité tout en permettant de sanctionner les comportements contraires au Code. Le Code de déontologie n'est donc pas un moyen de promotion des intérêts professionnels, mais plutôt un outil efficace visant la sauvegarde de l'intérêt du public voire du patrimoine forestier. Les devoirs et obligations de l'ingénieur forestier sont ceux envers le public, envers le client et enfin ceux envers la profession.

L'obligation de respecter le Code de déontologie est personnelle et elle accompagne le professionnel partout où il exerce sa profession. L'engagement social de l'ingénieur forestier doit se traduire dans les actes professionnels qu'il pose. En effet, la société se fie à l'ingénieur forestier pour prendre en considération l'intérêt public dans les solutions qu'il propose afin de maximiser les avantages et les inconvénients des travaux prescrits.

En 2000-2001, plusieurs dossiers portés à l'attention du syndic mettaient en cause la signature de l'ingénieur forestier sur des états d'avancement des travaux sylvicoles ainsi que sur des rapports annuels. Je rappelle aux membres que la signature d'un ingénieur forestier doit être apposée sur les plans, devis, rapports et autres documents techniques dont il a supervisé la réalisation ou dont il est directement responsable. L'article 28 du Code de déontologie précise les circonstances qui font qu'un ingénieur forestier ne peut apposer sa signature sur un document.

Le Comité de discipline de l'Ordre rappelle, dans une décision rendue le 14 mars dernier, que l'ingénieur forestier est l'un des piliers du système forestier au Québec et, qu'à ce titre, lorsqu'il appose sa signature sur un document, cette dernière devrait être reconnue par tous les intervenants comme crédible et fiable à tous les égards.

La signature d'un ingénieur forestier garantit la véracité des données et que celles-ci sont complètes. Un rapport signé par un ingénieur forestier constitue l'opinion d'un expert et celui-ci doit être rigoureux et prudent dans sa rédaction. La signature de l'ingénieur forestier prend toute sa signification dans la protection du public. Cette signature engage la responsabilité de l'ingénieur forestier et son intégrité.

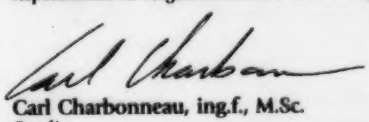

**Carl Charbonneau, ing.f., M.Sc.**
*Syndic*

Notre système professionnel a été mis en place en 1973. Les auteurs écrivaient alors : « La nouvelle législation professionnelle manifeste clairement la confiance que le législateur porte au système de la corporation professionnelle comme instrument de gestion des professions et de protection du public, et maintient avec force le principe de l'autogestion des professions. » Ils ajoutaient : « [....] la formule des corporations professionnelles qui, dans une large mesure, permet aux professionnels de s'autogérer, est apparue préférable dans des domaines où les non-initiés peuvent difficilement apprécier la qualité des services reçus et, partant, la compétence de ceux qui la dispensent ».

La protection du public est la principale fonction confiée à un ordre professionnel par le Code des professions. L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec privilégie l'inspection professionnelle de ses membres comme l'un des moyens importants de contrôle de l'exercice de la profession en vue d'assurer cette protection du public.

Les évaluations des questionnaires et les visites sur les lieux de travail, sont faites en tenant compte de la philosophie du programme d'inspection professionnelle : favoriser une approche préventive et éducative plutôt que punitive.

L'ingénieur forestier doit donc considérer l'inspection professionnelle comme une formation continue préventive et éducative sur sa pratique et doit porter une attention toute particulière sur ses responsabilités professionnelles ainsi que sur sa signature. Il faut donc considérer l'inspection professionnelle comme une démarche d'amélioration continue pour les membres en regard de la qualité de leurs actes professionnels.

Cette démarche doit également faire prendre conscience à l'ingénieur forestier que le privilège d'un champ de pratique et d'un titre réservés lui impose aussi des devoirs et obligations.

## L'OBLIGATION DE MAINTIEN DE SES COMPÉTENCES

Une solide formation de base, avant l'obtention du permis d'exercice, ne suffit pas à assurer le maintien des compétences et leur adaptation aux multiples innovations qui caractérisent le monde forestier actuel.

Comme la compétence demeure le premier gage de la protection du public, le professionnel se doit de maintenir à jour ses connaissances autant dans le domaine forestier que dans celui relié à ses fonctions. En général, les membres sont sensibilisés à l'importance de la formation continue et certains y consacrent des efforts remarquables.

Le Manuel de foresterie est une source imposante d'information, mais il peut également être une occasion de formation continue exceptionnelle. L'Ordre offre maintenant une série de cours écrits par correspondance qui permettent aux membres de mettre à jour leurs connaissances, lorsque le temps le permet et à leur rythme.

Chaque professionnel exerce dans un contexte qui lui est propre et il doit se bâtir son propre programme de formation continue adapté à ses besoins. Il est de la responsabilité de chaque ingénieur forestier de voir à ses activités de formation continue et d'en juger la pertinence dans son contexte de travail. La formation continue est une façon de maintenir à jour ses connaissances et donc un moyen privilégié de maintenir sa compétence professionnelle dans un souci de protection du public.

## L'IMPUTABILITÉ DES INGÉNIEURS FORESTIERS

La signature de l'ingénieur forestier sur un document engage sa responsabilité professionnelle et son intégrité. En aucun temps, elle ne doit être apposée sans considérations. Il ne s'agit pas d'une simple formalité.

L'apposition du sceau ou de la signature de l'ingénieur forestier ont des effets juridiques certains lorsqu'ils sont apposés sur un document. Ils attestent que le document a été soumis à l'analyse d'un ingénieur forestier détenant une compétence professionnelle reconnue par la Loi.

Il est important de bien comprendre que notre responsabilité professionnelle nous suit, peu importe notre titre, nos fonctions ou notre champ d'activité. La signature de documents ou tout autre acte posé demeurent ceux d'un ingénieur forestier, membre de son ordre professionnel, et sa responsabilité professionnelle s'engage de la même façon. L'ingénieur forestier est toujours soumis à la Loi sur les ingénieurs forestiers, aux règlements et au Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

C'est par des actes professionnels de qualité, appuyés sur une méthodologie rigoureuse et reconnue et par notre capacité d'améliorer et d'innover dans nos pratiques professionnelles que la protection du public prend tout son sens.

## L'INSPECTION PROFESSIONNELLE : UNE PREMIÈRE MANCHE DE COMPLÉTÉE

Une des principales orientations stratégiques de l'Ordre pour la période 1994-2000 visait à améliorer l'encadrement de la pratique professionnelle, notamment en resserrant les mécanismes de surveillance de la profession et en s'assurant d'une bonne connaissance de la Loi sur les ingénieurs forestiers et les règlements par les membres. C'est précisément ces deux objectifs que poursuivait le programme d'inspection professionnelle renouvelé, en vigueur depuis 1996.

En effet, le questionnaire d'inspection professionnelle était principalement axé sur la connaissance de la Loi et des règlements qui encadrent la pratique des ingénieurs forestiers et visait à sensibiliser les membres de l'Ordre aux devoirs et responsabilités qui sont greffés au statut de professionnel.

À ce jour, quelque 1500 membres actifs pratiquant depuis au moins cinq ans ont rempli le questionnaire et, parmi eux, plus de 300 ont reçu la visite de l'inspecteur. Cette première phase de sensibilisation est maintenant complétée.

Dans le but de s'assurer que tous les membres de l'Ordre bénéficient de la même démarche d'information et de sensibilisation, les membres ayant moins de cinq ans de pratique et tous les nouveaux membres devront compléter un « examen professionnel », s'apparentant au questionnaire des dernières années.

## RÉFLEXIONS ET REMARQUES DES INGÉNIEURS FORESTIERS

Dans les réponses aux questionnaires, des remarques et des problèmes de pratique professionnelle nous ont été rapportés et permettez-moi d'en porter quelques-uns à votre réflexion. Nous vous les soumettons tels qu'énoncés par les membres :

- [...] le dénigrement du travail d'un ingénieur forestier, auprès du client de ce dernier, par un collègue ingénieur forestier dans le but de recruter de nouveaux clients.
- L'ingénieur forestier devrait, tout comme le médecin, être imputable de ses diagnostics et non assujetti à un manuel mais plutôt à la réalité du dynamisme végétal, de la nature de la régénération, de l'historique du peuplement et de tout un ensemble d'attributs biophysiques. Pour cela, il doit chausser ses bottes et ne pas substituer sa tâche par le résultat issu d'un ordinateur.

- La pratique du génie forestier m'apparaît en soi une science difficile à circonscrire. Elle touche les écosystèmes dans leur ensemble et nous connaissons encore très peu de choses sur l'interrelation entre les composantes de ces systèmes. Nous avons énormément développé l'aspect mesure et contrôle au sein de la profession, mais nous savons très peu de choses sur les conséquences de nos interventions. En forêt publique, on laisse très peu de place au jugement de l'ingénieur forestier. Personnellement, je crois que l'on devrait chercher les façons de laisser plus de place à l'innovation et aux essais, le tout suivant une démarche professionnelle.
- Malgré une amélioration constante et très significative des pratiques forestières, certains ingénieurs forestiers qui font du militantisme environnemental ont tendance à dénigrer publiquement le travail de leur confrère comme si le fait de travailler pour l'industrie revenait à avoir vendu son âme au diable. Cette manière de faire est blessante et très insécurisante pour le public.
- Diminuer la bureaucratisation et garder une large place à l'ingéniosité, aux pratiques de « contenus » des professionnels. La foresterie n'est pas seulement une science mathématique ou technique.

## COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Avec l'envoi du rapport de l'inspecteur, la secrétaire du Comité d'inspection professionnelle joint un court questionnaire d'évaluation afin de connaître le pouls des personnes inspectées. L'une des questions demande des commentaires sur l'inspection professionnelle.

Permettez-moi, de vous faire part de quelques-uns de ces commentaires :

- C'est un bon exercice de révision de notre Loi et du Code de déontologie.
- Excellente occasion de faire le point sur l'orientation de notre carrière et nos pratiques professionnelles.
- C'est très pertinent comme approche, mais il serait intéressant aussi de pouvoir faire le point sur notre carrière, soit avec l'inspecteur après l'inspection ou encore avec un conseiller en orientation de carrière.
- L'exercice oblige à revoir les devoirs et obligations de l'ingénieur forestier envers le public, son ordre professionnel et ses confrères.
- L'inspection permet une réflexion sur les responsabilités liées au titre et aux fonctions de l'ingénieur forestier.
- Le rapport de l'inspecteur m'a permis de réaliser l'importance de toujours bien réviser le contenu d'un rapport avant de le signer. En effet, j'avais complété entièrement le questionnaire au brouillon mais en le transcrivant, j'ai oublié trois questions. C'est une bonne leçon pour moi.
- [...] l'inspection professionnelle a effectivement atteint ses quatre objectifs qui sont la promotion de l'excellence des services, la sensibilisation de notre responsabilité envers la société, l'incitation du respect du cadre législatif et finalement la promotion de la formation continue.

Ce sont tous des commentaires positifs; nous sommes bien obligés de l'avouer, c'est vrai. Peut-être que ceux qui pouvaient en avoir des négatifs se sont abstenus de les faire. Pourtant nous les demandions sans distinction afin de pouvoir améliorer toute notre démarche d'inspection professionnelle.

## CONCLUSION

La mission de l'Ordre semble bien perçue par la majorité des gens inspectés. Plusieurs aimeraient que l'Ordre s'implique davantage dans certains dossiers d'actualité afin que l'ingénieur forestier puisse avoir la place qui lui revient comme professionnel de la forêt. Par contre, plusieurs membres réalisent encore mal la contribution active qu'ils pourraient apporter à l'Ordre et leur responsabilité en ce qui a trait à son dynamisme.

L'examen des dossiers nous a permis de constater que les membres ont les compétences requises pour bien exécuter leurs principaux mandats et qu'ils maîtrisent et utilisent bien les connaissances nécessaires pour répondre adéquatement aux attentes de leurs commettants. La majorité d'entre eux n'hésite pas à prendre les moyens disponibles pour rehausser la qualité de leurs services.

Après avoir vécu cette expérience de six années à l'inspection professionnelle, nous avons été à même de constater certains points faibles au sein de la pratique professionnelle. Après discussions au Comité d'inspection professionnelle et avec des membres du Bureau, des démarches ont été entreprises pour y remédier. Le Bureau a donc entériné la préparation de cours et de colloques, entre autres, sur l'évaluation forestière, la responsabilité professionnelle, la signature de l'ingénieur forestier. Également, un Comité a été formé pour la préparation d'un Guide de pratique professionnelle.

Dans la foulée de la production du Guide, le Bureau a mis en place un comité permanent sur la pratique professionnelle afin d'informer et d'appuyer les membres lors de situations litigieuses qu'ils rencontrent dans le cadre de leur pratique.

Plusieurs autres avenues s'ouvrent à chacun de nous pour l'avancement de notre profession. Le réseau parrainage - marrainage a besoin de membres expérimentés pour appuyer ceux qui ont accédé à la profession depuis peu. Être maître de stage afin de fournir l'encadrement nécessaire au stagiaire pour sa formation professionnelle constitue également une occasion d'appuyer la profession. Ce ne sont là que quelques exemples de notre contribution à la vitalité et la promotion de notre profession et de notre ordre professionnelle.

Après cette première phase de six années à l'inspection professionnelle, nous avons apprécié le professionnalisme de chacune des personnes inspectées et nous vous remercions de votre accueil chaleureux lors des visites.

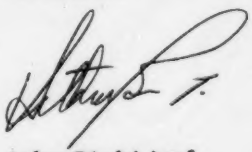

**Arthur Bérubé, ing.f.**
*Inspecteur professionnel*
*en collaboration avec Gaston Côté, ing.f.*
*Inspecteur adjoint*

## Comité de discipline

**MANDAT**

Entendre toute plainte formulée contre un ingénieur forestier pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs forestiers ou des règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

**MEMBRES**

François Samson, avocat, *président*
Jean Pâquet, avocat, *président (depuis janvier 2001)*
Louis Archambault, ing.f.
Yves Barrette, ing.f.
Gilles Frisque, ing.f.
Jacques R. Tremblay, ing.f.

**SECRÉTAIRE**

Suzanne Bareil, ing.f.

**NOMBRE DE RÉUNION(S) :**

Le comité a tenu 6 jours d'audition concernant 4 plaintes disciplinaires. Aucune plainte n'a été rejetée.

1. **Dossier 23-00-00005 :** Séance tenue le 26 octobre 2000.

**Motifs de la plainte :** L'intimé a omis d'insérer dans un rapport une réserve, information essentielle dans le cadre de son mandat, contrevenant ainsi à l'article 13 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

**Décision :** Coupable.

**Sanction :** Décision sur sanction non rendue.

2. **Dossier 23-00-00004 :** Séances tenues les 21 (audition) et 22 mars (audition sur sanction) 2001.

**Motifs de la plainte :**
1° L'intimé a préparé un rapport annuel d'intervention forestière en y insérant sciemment de fausses données ou en omettant des données nécessaires, contrevenant ainsi à l'article 13 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

2° L'intimé a préparé un rapport annuel d'intervention forestière sans avoir une connaissance complète des faits avant de donner un tel avis, contrevenant ainsi à l'article 14 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

3° L'intimé ne s'est pas acquitté de ses obligations professionnelles avec intégrité en réclamant au MRNQ dans un rapport annuel d'intervention forestière qu'il a préparé les valeurs maximales des traitements sylvicoles « éclaircie précommerciale » alors que le coût de l'exécution de ces traitements fut moindre, contrairement à l'article 3 du Règlement sur les redevances forestières, contrevenant ainsi à l'article 11 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

**Décision :** Acquittement sur le chef no 1 par manque de preuve.

Coupable des chefs 2 et 3.

**Sanction :** Sur le chef 2 : amende de 600 $
Sur le chef 3 : amende de 2000 $
De plus, l'intimé est condamné à payer tous les déboursés encourus dans la présente affaire. Délai d'appel non terminé.

3. **Dossier 23-00-00002 :** Séances tenues les 27 octobre 2000 (audition) et 27 février 2001 (audition sur sanction).

**Motifs de la plainte :** L'intimé n'a pas répondu dans les plus brefs délais à une correspondance provenant du syndic adjoint de l'Ordre, contrevenant ainsi à l'article 52 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

**Décision :** Coupable.

**Sanction :** Amende de 600 $.
De plus, l'intimé est condamné à payer tous les déboursés encourus dans la présente affaire.

L'intimé a déposé une requête en appel de la décision et de la sanction au Tribunal des professions.

Décision du Tribunal des professions non rendue.

4. **Dossier 23-00-00001 :** Plainte privée, séance tenue le 17 mai 2000.

**Motifs de la plainte :**
1° L'intimé a préparé un rapport d'expertise en exprimant son avis sur des questions ayant trait à la foresterie, sans avoir une connaissance suffisante des informations qu'il fournissait, contrevenant ainsi à l'article 5 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

2° L'intimé a manqué de professionnalisme et d'intégrité en préparant un rapport d'expertise et en élaborant et en dirigeant des conférences de presse émanant du groupe « X », contrevenant ainsi à l'article 11 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

3° L'intimé a préparé un rapport d'expertise en omettant sciemment des données nécessaires dans l'élaboration de ce rapport, contrevenant ainsi à l'article 13 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

4° L'intimé a préparé un rapport d'expertise et en élaborant et en dirigeant des conférences de presse émanant du groupe « X » en ne s'abstenant pas d'exprimer des avis incomplets, contrevenant ainsi à l'article 14 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

5° L'intimé a préparé un rapport d'expertise et en élaborant et en dirigeant des conférences de presse émanant du groupe « X » en ayant subordonné son intérêt personnel à celui de la profession d'ingénieur forestier, contrevenant ainsi à l'article 29 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

6° L'intimé a préparé un rapport d'expertise et en élaborant et en dirigeant des conférences de presse émanant du groupe « X » en n'ayant pas sauvegardé son indépendance professionnelle et n'avoir rien fait pour éviter les situations où il aurait pu se trouver en conflits d'intérêts, contrevenant ainsi à l'article 32 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

7° L'intimé a préparé un rapport d'expertise et en élaborant et en dirigeant des conférences de presse et n'a pas refusé ce mandat, malgré que l'acceptation de celui-ci était susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, contrevenant à l'article 33 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

8° L'intimé a préparé un rapport d'expertise et en participant et dirigeant différentes conférences de presse a manqué d'objectivité et d'honnêteté intellectuelle, contrevenant à l'article 2 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

**Décision interlocutoire :** L'intimé a déposé une requête en rejet de la plainte et requête pour permission d'amender la plainte au Comité de discipline de l'Ordre en mai 2000. En décembre 2000, le Comité rendait sa décision. La requête en rejet de la plainte a été refusée, alors que la requête en amendement a été accueillie.

L'intimé a déposé en janvier 2001 une requête pour permission d'en appeler d'une décision interlocutoire du Comité de discipline au Tribunal des professions. La requête a été refusée par le Tribunal.

Les auditions doivent donc se poursuivre en 2001.

**Décision :** Non rendue.

**Sanction :** Non rendue.

**S.B.**

## Comité de révision des plaintes

**MANDAT**

Conformément aux dispositions du Code des professions, un comité de révision a été instauré au début du présent exercice.

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

**MEMBRES**

Louise Briand, ing.f.
Hervé Deschênes, ing.f.
Germain Paré, ing.f.
Noël Pelletier
Janine Pineau, *présidente*

**SECRÉTAIRE**

Suzanne Bareil, ing.f.

Au cours de l'année, le comité n'a reçu aucune demande.

**S.B.**

# Comité d'inspection professionnelle

**MANDAT**

a) Surveiller l'exercice de la profession par les membres en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers relatifs à cet exercice;

b) Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre indiqué par le Bureau, le comité ou un membre du comité;

c) Dénoncer au Bureau les situations qui génèrent des pratiques difficiles pour les ingénieurs forestiers;

d) Développer des mécanismes pour faire connaître la Loi et les règlements de l'Ordre et conscientiser les membres à leur responsabilité professionnelle notamment en valorisant la signature de l'ingénieur forestier.

**MEMBRES**

Pierre Bélanger, ing.f.
Michel Boisvert, ing.f.
Yvette Jean Bernier, ing.f., *présidente*
André Proulx, ing.f.
Clément Turcotte, ing.f.

**INSPECTEUR ET ENQUÊTEUR**

Arthur Bérubé, ing.f.

**INSPECTEUR ADJOINT ET ENQUÊTEUR**

Gaston Côté, ing.f.

**SECRÉTAIRE**

Suzanne Bareil, ing.f.

**NOMBRE DE RÉUNION(S) : 2**

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte dans ce rapport pour remercier les membres du comité, les inspecteurs et le personnel du siège social de l'Ordre pour leur appui constant.

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a fait le bilan de la démarche d'inspection professionnelle qui a débuté en 1996 et qui se termine cette année par la conclusion d'une tournée complète d'inspection des membres actifs en 5 ans.

Afin que tous les membres actifs aient complété le questionnaire d'inspection professionnelle et ainsi révisé la Loi sur les ingénieurs forestiers et les règlements afférents comprenant le Code de déontologie, il a été recommandé au Bureau par le CIP et approuvé que :

QUE le Bureau modifie le Programme d'inspection professionnelle 2000-2001 en remplaçant les 75 visites aux membres par l'envoi :

1. du Questionnaire d'inspection professionnelle 2000-2001 à tous les membres ayant terminé leurs études depuis plus de 5 ans et n'ayant jamais reçu ledit questionnaire depuis 1995 (environ 265 personnes).
2. de l'Examen d'inspection professionnelle à tous les membres ayant terminé leurs études depuis 5 ans ou moins (environ 255 personnes).

Le Bureau a résolu que les candidats à la profession se voit imposer une formation suivie d'une évaluation sur la déontologie, c'est donc dire que tous les membres auront eu ou auront à prendre connaissance de leurs devoirs et obligations déontologiques. L'évaluation sera basée en grande partie sur le questionnaire d'inspection professionnelle. Cet exercice répond aux objectifs du comité d'inspection professionnelle.

Le Comité d'inspection professionnelle s'est intéressé à l'élaboration du Guide de pratique professionnelle et il a dû surseoir à la mise sur pied du nouveau programme d'inspection professionnelle jusqu'à la version finale du Guide. En effet, la prochaine démarche d'inspection professionnelle sera axée en grande partie sur le Guide. Dès la publication du Guide et l'engagement du prochain inspecteur professionnel, le Comité d'inspection professionnelle sera en mesure de travailler activement sur une nouvelle démarche d'inspection professionnelle.

D'autres projets sont également sur la table du Comité d'inspection professionnelle dont l'élaboration d'un guide pour les membres en cabinet privé.

*Yvette Jean Bernier*

**Yvette Jean Bernier, ing.f.**
***Présidente du comité d'inspection professionnelle***

# Programme d'inspection professionnelle 2000-2001

**RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

Le mécanisme de l'inspection professionnelle vise à atteindre quatre objectifs fondamentaux :

- Promouvoir l'excellence des services par l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle
- Sensibiliser les ingénieurs forestiers à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers la société
- Inciter les membres à connaître et à se conformer aux lois, règlements et normes régissant l'exercice de la profession
- Promouvoir l'amélioration des connaissances par la formation continue.

**Programme d'inspection professionnelle 2000-2001**

1. Transmettre 500 questionnaires d'inspection professionnelle par la poste parmi les membres de l'Ordre, à tous les membres ayant terminé leurs études depuis plus de 5 ans et n'ayant jamais reçu ledit questionnaire depuis 1995.

   et

   Envoi de l'Examen d'inspection professionnelle à tous les membres ayant terminé leurs études depuis 5 ans ou moins (environ 255 personnes) (non complété en 2000-2001).

2. Effectuer ces inspections professionnelles selon la formule décrite ci-après :
   - désignation des membres dans les régions déterminées et excluant les groupes déterminés;
   - envoi d'une lettre recommandée par la secrétaire de l'Ordre accompagnée du questionnaire à compléter;
   - retour du questionnaire à la secrétaire dans le délai prévu et transmission à l'inspecteur;
   - correction des questionnaires par l'inspecteur;
   - envoi des rapports des questionnaires par courrier recommandé;
   - rapport de l'inspecteur au comité d'inspection professionnelle;
   - publication du rapport de l'inspecteur dans *L'Aubelle*.

## Comité aviseur de *L'Aubelle* et comité des communications

Au cours des dernières années, l'Ordre a travaillé en parallèle avec deux comités distincts pour traiter les questions reliées aux communications et celles concernant *L'Aubelle*. Ces deux questions étant étroitement reliées, il a été envisagé, en cours d'année, de fusionner ces deux comités. Afin de simplifier la compréhension, le nouveau comité conservera le nom de comité des communications.

**MANDAT**

a) Planifier et proposer au Bureau un plan de communication en appui aux priorités de l'Ordre et principalement basé sur les orientations du Plan stratégique de l'Ordre;

b) Proposer au Bureau, lorsque requis, des moyens de communication reliés aux positions de l'Ordre;

c) Conseiller et appuyer les sections régionales dans leurs activités de communication;

d) Adopter les politiques rédactionnelles, éditoriales et publicitaires de *L'Aubelle* ainsi que le programme rédactionnel;

e) Assister le rédacteur en chef de *L'Aubelle* :

- en lui transmettant des commentaires et des suggestions susceptibles d'améliorer *L'Aubelle*;
- en lui proposant des idées afin de diversifier le contenu du bulletin;
- en s'assurant principalement la participation active de membres à la rédaction de textes permettant d'alimenter le bulletin de façon régulière et soutenue.

**SECRÉTAIRE**

Pierre Breton, ing.f.

Le nouveau comité sera constitué en début de 2001-2002 et il verra à donner suite au nouveau mandat qui lui sera confié. Les principaux dossiers sur lesquels sera concentrée l'attention du comité seront la production d'un Plan de communication et la mise à jour de *L'Aubelle*.

**P.B.**

## Comité des affaires juridiques

**MANDAT**

- Procéder à la définition du champ de pratique de l'ingénieur forestier;
- Réviser la Loi sur les ingénieurs forestiers;
- Procéder à la révision du Code de déontologie des ingénieurs forestiers;
- Identifier et décrire les champs d'activités non exclusifs à l'ingénieur forestier mais pertinents à son domaine d'exercice;
- Proposer les moyens de rendre plus efficace la surveillance du champ de pratique.

**MEMBRES**

Pierre Cornellier, ing.f.
Hervé Deschênes, ing.f.
Gilles Frisque, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f.
Claude Lajoie, ing.f.
Marc Lamontagne, ing.f.
Michel Pleau, ing.f., *président*

**SECRÉTAIRE**

Suzanne Bareil, ing.f.

Le comité des affaires juridiques n'a pas tenu de réunion au cours de l'année.

**S.B.**

## Comité des distinctions

**MANDAT**

Recommander au Bureau le ou la récipiendaire de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier ou de l'Ingénieure forestière de l'année et de la distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, après analyse et évaluation des dossiers des candidatures déposées au secrétariat de l'Ordre.

**MEMBRES**

Louis Archambault, ing.f.
Gilles Boily, ing.f., *président*
Léopold Dion, ing.f.
Linda Drouin, ing.f.
Françoise Godin, ing.f.
Raymond Lord, ing.f.
Germain Paré, ing.f.
Jacques R. Tremblay, ing.f.

**SECRÉTAIRE**

Suzanne Bareil, ing.f.

**NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1**

Le comité des distinctions se réunit une fois par année pour étudier les candidatures déposées en bonne et due forme et dans les délais. Après avoir analysé les dossiers déposés, le comité convient des recommandations à faire au Bureau qui, ultimement, nomme les récipiendaires des distinctions de l'Ordre.

Les récipiendaires sont présentés dans les pages de *L'Aubelle* ainsi qu'au banquet de clôture du congrès de l'Ordre (voir rapport du directeur des communications pour les distinctions 2000-2001).

**S.B.**

## Activités de formation continue

| Nom de l'activité | Ville | Nombre de participants |
|---|---|---|
| La tordeuse des bourgeons de l'épinette : l'apprivoiser dans nos stratégies d'aménagement (colloque) | Shawinigan | 24 ing.f. (UEC)<br>124 ing.f. et autres |
| Les indicateurs locaux de l'aménagement durable des forêts (atelier) (collaboration) | Trois-Rivières | 10 ing.f. (UEC) |
| Les enjeux de l'intensification de l'aménagement forestier (colloque) (collaboration) | Sainte-Foy | 47 ing.f. (UEC)<br>78 ing.f.<br>73 autres |
| Journée forêt mixte dans la région de Portneuf (sortie-terrain) (collaboration) | Québec | 54 (dont 45 ing.f.) |
| La Responsabilité professionnelle (cours) | Rimouski | 26 ing.f. |
| La Forêt habitée (colloque) | Maniwaki | 26 ing.f. (UEC)<br>42 ing.f.<br>140 autres |
| Systèmes sylvicoles adaptés à la forêt mélangée (atelier) (collaboration) | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | 38 (dont 35 ing.f.) |
| Colloque régional sur la sylviculture intensive (collaboration) | Amos | 62 (dont 40 ing.f.) |
| L'évaluation forestière (cours) | Sainte-Foy | 22 (dont 20 ing.f.) |

## Comité aviseur de *L'Aubelle* et comité des communications

Au cours des dernières années, l'Ordre a travaillé en parallèle avec deux comités distincts pour traiter les questions reliées aux communications et celles concernant *L'Aubelle*. Ces deux questions étant étroitement reliées, il a été envisagé, en cours d'année, de fusionner ces deux comités. Afin de simplifier la compréhension, le nouveau comité conservera le nom de comité des communications.

**MANDAT**

a) Planifier et proposer au Bureau un plan de communication en appui aux priorités de l'Ordre et principalement basé sur les orientations du Plan stratégique de l'Ordre;

b) Proposer au Bureau, lorsque requis, des moyens de communication reliés aux positions de l'Ordre;

c) Conseiller et appuyer les sections régionales dans leurs activités de communication;

d) Adopter les politiques rédactionnelles, éditoriales et publicitaires de *L'Aubelle* ainsi que le programme rédactionnel;

e) Assister le rédacteur en chef de *L'Aubelle* :

- en lui transmettant des commentaires et des suggestions susceptibles d'améliorer *L'Aubelle*;
- en lui proposant des idées afin de diversifier le contenu du bulletin;
- en s'assurant principalement la participation active de membres à la rédaction de textes permettant d'alimenter le bulletin de façon régulière et soutenue.

**SECRÉTAIRE**

Pierre Breton, ing.f.

Le nouveau comité sera constitué en début de 2001-2002 et il verra à donner suite au nouveau mandat qui lui sera confié. Les principaux dossiers sur lesquels sera concentrée l'attention du comité seront la production d'un Plan de communication et la mise à jour de *L'Aubelle*.

**P.B.**

## Comité des affaires juridiques

**MANDAT**

- Procéder à la définition du champ de pratique de l'ingénieur forestier;
- Réviser la Loi sur les ingénieurs forestiers;
- Procéder à la révision du Code de déontologie des ingénieurs forestiers;
- Identifier et décrire les champs d'activités non exclusifs à l'ingénieur forestier mais pertinents à son domaine d'exercice;
- Proposer les moyens de rendre plus efficace la surveillance du champ de pratique.

**MEMBRES**

Pierre Cornellier, ing.f.
Hervé Deschênes, ing.f.
Gilles Frisque, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f.
Claude Lajoie, ing.f.
Marc Lamontagne, ing.f.
Michel Pleau, ing.f., *président*

**SECRÉTAIRE**

Suzanne Bareil, ing.f.

Le comité des affaires juridiques n'a pas tenu de réunion au cours de l'année.

**S.B.**

## Comité des distinctions

**MANDAT**

Recommander au Bureau le ou la récipiendaire de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier ou de l'Ingénieure forestière de l'année et de la distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, après analyse et évaluation des dossiers des candidatures déposées au secrétariat de l'Ordre.

**MEMBRES**

Louis Archambault, ing.f.
Gilles Boily, ing.f., *président*
Léopold Dion, ing.f.
Linda Drouin, ing.f.
Françoise Godin, ing.f.
Raymond Lord, ing.f.
Germain Paré, ing.f.
Jacques R. Tremblay, ing.f.

**SECRÉTAIRE**

Suzanne Bareil, ing.f.

**NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1**

Le comité des distinctions se réunit une fois par année pour étudier les candidatures déposées en bonne et due forme et dans les délais. Après avoir analysé les dossiers déposés, le comité convient des recommandations à faire au Bureau qui, ultimement, nomme les récipiendaires des distinctions de l'Ordre.

Les récipiendaires sont présentés dans les pages de *L'Aubelle* ainsi qu'au banquet de clôture du congrès de l'Ordre (voir rapport du directeur des communications pour les distinctions 2000-2001).

**S.B.**

## Activités de formation continue

| Nom de l'activité | Ville | Nombre de participants |
|---|---|---|
| La tordeuse des bourgeons de l'épinette : l'apprivoiser dans nos stratégies d'aménagement (colloque) | Shawinigan | 24 ing.f. (UEC)<br>124 ing.f. et autres |
| Les indicateurs locaux de l'aménagement durable des forêts (atelier) (collaboration) | Trois-Rivières | 10 ing.f. (UEC) |
| Les enjeux de l'intensification de l'aménagement forestier (colloque) (collaboration) | Sainte-Foy | 47 ing.f. (UEC)<br>78 ing.f.<br>73 autres |
| Journée forêt mixte dans la région de Portneuf (sortie-terrain) (collaboration) | Québec | 54 (dont 45 ing.f.) |
| La Responsabilité professionnelle (cours) | Rimouski | 26 ing.f. |
| La Forêt habitée (colloque) | Manicouagan | 28 ing.f. (UEC)<br>42 ing.f.<br>140 autres |
| Systèmes sylvicoles adaptés à la forêt mélangée (atelier) (collaboration) | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | 38 (dont 35 ing.f.) |
| Colloque régional sur la sylviculture intensive (collaboration) | Amos | 62 (dont 45 ing.f.) |
| L'évaluation foncière (cours) | Sainte-Foy | 22 (dont 20 ing.f.) |

## Comité de formation continue

**MANDAT**

a) Stimuler l'intérêt et la participation des membres aux activités de formation continue;

b) S'assurer que la formation continue dispensée par l'Ordre est conforme à la politique de formation continue adoptée par le Bureau;

c) S'assurer que la formation continue acquise à l'extérieur et compilée au dossier des membres réponde aux critères du comité;

d) Assurer l'émission des unités d'éducation continue (UEC) en conformité avec les critères établis par la Société de formation et d'éducation continue;

e) Identifier les besoins de formation des membres de l'Ordre.

**MEMBRES**

Jean Beaulieu, ing.f.
Michel Dessureault, ing.f.
Linda Drouin, ing.f.
Yves Fortin, ing.f.
Jean Gélinas, ing.f.
Marc Plante, ing.f.
Denis Robitaille, ing.f.

**SECRÉTAIRE**

Suzanne Bareil, ing.f.

Le comité n'a pas tenu de rencontre au cours de l'année. Cependant, de nombreuses activités de formation continue ont été organisées par l'Ordre ou en collaboration avec d'autres organismes (voir encadré ci-contre). L'Ordre a émis des UEC (unités d'éducation continue) aux membres de l'Ordre ayant participé à ces événement et qui en font la demande.

De plus, au cours de l'année, des questionnaires ont été produits par les auteurs des chapitres du Manuel de foresterie afin que chaque chapitre devienne un cours écrit de formation continue à distance. Aussi, plusieurs cours écrits parus dans *L'Aubelle* ont été mis à jour. Cette démarche permettra aux membres d'avoir accès à des cours écrits de formation continue qu'ils pourront faire au moment choisi et à leur rythme.

Les questionnaires concernant certains chapitres du Manuel de foresterie sont actuellement disponibles sur le site Internet de l'Ordre et ceux concernant les cours parus dans *L'Aubelle* le seront bientôt.

**S.B.**

## Comité d'élaboration du Guide de pratique professionnelle

**MANDAT**

Décrire, à l'intérieur d'un guide, les différentes étapes du processus permettant à l'ingénieur forestier d'exercer sa profession selon « les règles de l'art », dans le respect des lois et règlements en vigueur.

**MEMBRES**

Jean-François Côté, ing.f.
Louis Dorais, ing.f., *président*
François Dumoulin, ing.f.
Mario Gibeault, ing.f.
Guy Lessard, ing.f.
Daniel Pin, ing.f.
Gérard Szaraz, ing.f.

**PERSONNES-RESSOURCES**

Suzanne Bareil, ing.f., *secrétaire de l'Ordre*
Arthur Bérubé, ing.f., *inspecteur*
Carl Charbonneau, ing.f., *syndic*
Johanne Gauthier, ing.f., *p.-d.g.*

**SECRÉTAIRE**

Pierre Breton, ing.f.

**NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1**

Au cours de l'année 2000-2001, le comité a tenu une réunion, conjointement avec les membres du Bureau de l'Ordre, afin de dresser le bilan de la tournée de consultation qui s'était tenue entre décembre 1999 et septembre 2000. Les principales orientations à donner à la version finale du Guide ont pu être établies lors de cette réunion, à la lumière des résultats de la consultation et de l'état de la réflexion des membres sur le document. Il fut convenu que le comité tiendrait en début de période 2001-2002 une dernière rencontre destinée à apporter la touche finale au document. Le Guide doit être adopté par le Bureau à l'été de 2001 et lancé officiellement au congrès de l'Ordre en septembre.

**P.B.**

## Comité d'examinateurs

**MANDAT**

a) Examiner les candidatures pour l'admission à la pratique du génie forestier (art. 8, Loi sur les ingénieurs forestiers);

b) Constater l'équivalence des diplômes de premier cycle en sciences forestières ou dans un domaine connexe décernés par une université ou un établissement d'enseignement de niveau universitaire situé hors du Québec et faire rapport au comité administratif sur l'admissibilité des candidats détenant de tels diplômes (r.7, art. 2.01);

c) Entendre tout stagiaire qui conteste l'évaluation de sa période de stage par le maître de stage (r.4, art. 4.09);

d) Recommander au Bureau l'imposition ou non d'un stage tel que défini au Règlement 11, article 2.03, à tout ingénieur forestier qui fait une demande de réinscription à la suite des circonstances décrites à l'article 2.01 du Règlement II. (B. 09-12-94);

e) Étudier le dossier d'équivalence de formation et proposer un projet de règlement sur l'équivalence de formation au Bureau (B. 09-12-94).

**MEMBRES**

Michel Beaudoin, ing.f., *président*
Louis Bélanger, ing.f.
Pierre Bernier, ing.f.
Pierre Brochu, ing.f.
Marius Mignault, ing.f.
Germain Paré, ing.f.

**SECRÉTAIRE**

Suzanne Bareil, ing.f.

Le comité n'a tenu aucune rencontre puisque le Bureau a résolu d'imposer un moratoire sur l'étude des dossiers d'équivalence pendant la période de révision de la méthode. Cette révision permettra, entre autres, de se doter d'un système d'équivalence de formation, en plus de l'équivalence de diplôme que l'Ordre offre actuellement.

Aucune autre demande n'a été adressée au comité sur un autre sujet.

**S.B.**

## Comité de formation de l'ingénieur forestier

**MANDAT**

a) Analyser les contenus de cours offerts dans les trois programmes actuellement dispensés à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et faire des recommandations au Bureau (B., 13-05-88);

b) Recommander au Bureau les actions à entreprendre pour continuer à garantir la qualité de la formation des futurs ingénieurs forestiers issus de l'Université Laval (B., 27-06-86);

c) Appuyer les initiatives visant à accélérer l'intégration des considérations environnementales dans la formation de l'ingénieur forestier (AGA, 10-11-89).

d) Aider les étudiants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval à mettre sur pied un système d'évaluation des cours (B., 03-05-91). *Cette partie a été réalisée.*

**MEMBRES**

Claude Abesque, ing.f.
Jacques Bégin, ing.f., *président*
Gilles Gauthier, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f., *p.-d.g*
Pierre Martin, ing.f.

**SECRÉTAIRE**

Suzanne Bareil, ing.f.

Le comité n'a pas tenu de réunion au cours de l'année.

**S.B.**

## Comité sur le fonctionnement et les finances de l'Ordre

a) Analyser les états financiers des 3 dernières années et formuler des objectifs financiers pour la période d'application du Plan stratégique;

b) Analyser les impacts financiers de la mise en œuvre du Plan stratégique 2001-2006 et faire des recommandations au comité administratif;

c) Proposer au comité administratif les politiques administratives de nature financière permettant de mettre en œuvre le Plan stratégique tout en respectant les objectifs financiers de l'Ordre;

d) Revoir les mécanismes de fonctionnement de l'Ordre et à la lueur des propositions du Plan stratégique et des objectifs financiers.

**MEMBRES**

Suzanne Bareil, ing.f., *secrétaire de l'Ordre*
Yves Barrette, ing.f., *président*
Michel Bilodeau, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f., *p.-d. g*
François Grimard, ing.f.
Noël Pelletier
Julie Thiboutot, ing.f.

**SECRÉTAIRE**

Pierre Breton, ing.f.

Le comité n'a pas tenu de réunions au cours de l'année, mais l'Ordre a continué à donner suite aux deux principales orientations formulées par le comité en 1999-2000, soit : dresser un bilan des actions des autres ordres professionnels en matière de financement et augmenter le volet « commandites », notamment pour le congrès et *L'Aubelle*. Dans ce dernier cas, une entente a été élaborée avec une firme de marketing et la revue a vu augmenter sensiblement son taux d'auto-financement.

Le Plan stratégique de l'Ordre pour la période 2001-2006 a été adopté en 2001 et le comité reprendra ses activités de façon à remplir son mandat et à recommander des mesures favorisant la mise en œuvre des actions prévues, et ce, dans le mesure des moyens de l'Ordre.

**P.B.**

## Comité sur la mise à jour du Plan stratégique

**MANDAT**

Faire la mise à jour du Plan stratégique 1994-1998.

**MEMBRES**

Josée Bussières, ing.f.
Marian Fournier, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.
Denis Gingras, ing.f.
Suzanne Bareil, ing.f.
Marc Lamontagne, ing.f.
Denis C. Ouellet, ing.f.
Janine Pineau
Jacques Poirier, ing.f.
Gérard Szaraz, ing.f., *président*
Paule Têtu, ing.f.

**SECRÉTAIRE**

Pierre Breton, ing.f

**NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1**

Au cours de l'année 2000-2001, le comité a tenu une réunion, conjointement avec les membres du Bureau de l'Ordre, afin de dresser le bilan de la tournée de consultation qui s'était tenue entre janvier et septembre 2000. Les principales orientations à donner à la version finale du Plan ont pu être établies lors de cette réunion à la lumière des résultats de la consultation et de la réflexion des participants. Le Plan a été mis à jour en conséquence et il a été adopté par le Bureau à la fin de l'année. Le comité sur le fonctionnement et les finances de l'Ordre devra par la suite assurer le suivi de la mise en place du Plan.

**P.B.**

## Comité pour le suivi de l'état des forêts au Québec

**MANDAT**

- Identifier les paramètres nécessaires pour porter un jugement éclairé et objectif sur l'état des forêts au Québec;
- Proposer des modes de présentation et de diffusion de l'information et notamment examiner la formule des fiches synthèses pour distribution à tous les membres de l'Ordre.

**MEMBRES**

Jean Bégin, ing.f.
Luc Bouthillier, ing.f.
Michel Cantin, ing.f.
Michel Chabot, ing.f.
Francine Dorion, ing.f.
Louise Gosselin, ing.f.
Pierre Larue, ing.f.
Guy Lessard, ing.f.
Johanne Morasse, ing.f
Denis C. Ouellet, ing.f., *président*
Gilbert Paillé, ing.f.
Janine Pineau
Denis Robert, ing.f.
Denis Villeneuve, ing.f.

**SECRÉTAIRE**

Pierre Breton, ing.f.

**NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1**

Le comité s'est réuni une fois en 2000-2001. Lors de cette rencontre, le remue-méninges s'est poursuivi afin d'identifier les principales variables sur lesquelles l'Ordre pourrait se baser pour présenter son portrait de l'état des forêts et sur les meilleures façons de documenter ces variables. La multiplicité des sources d'information et la difficulté à valider les diverses données sont ressorties comme des difficultés que l'Ordre devra surmonter pour arriver à des résultats concrets. Un sous-groupe s'est penché, en cours d'année, sur la compilation de certaines données reliées au couvert forestier et sur leur validation cartographique. La publication d'un portrait de l'état des forêts par le ministère des Ressources naturelles du Québec est également attendue pour l'année 2001. Ces informations seront cruciales pour la suite des actions de l'Ordre et du comité sur cet important dossier.

**P.B.**

## Comité organisateur du tournoi de golf

**MANDAT**

Organiser le tournoi de golf annuel de l'Ordre

**MEMBRES**

Bruno Del Degan, ing.f.
Jacques Fortin, ing.f.
Jean-Maurice Tremblay, ing.f., *président*

**SECRÉTAIRE**

Pierre Breton, ing.f

**NOMBRE DE RÉUNION(S) : 7**

L'an 2000 marquait l'arrivée d'un nouveau comité organisateur. Cette équipe venait en relève à un groupe qui assumait brillamment l'organisation depuis de nombreuses années et comprenait principalement MM. Rémy Tremblay, ing.f., Raynald Letarte, ing.f., Simon Parent, ing.f., et Michel Pleau, ing.f. Le souper de clôture du tournoi 2000 a été l'occasion de souligner le travail accompli par ces confrères, dans le cas de MM. Tremblay et Letarte pendant trente ans. L'Ordre tient à les remercier sincèrement pour leur généreuse contribution à l'organisation du tournoi de golf pendant toutes ces années.

Notons que c'est plus de 175 golfeurs qui se sont rassemblés le 1er septembre 2000 à l'occasion du traditionnel tournoi de golf de l'Ordre, lequel se tenait au Club de golf de Lorretteville. L'activité a, comme toujours, été couronnée d'un franc succès.

**P.B.**

## Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances

**Bureau canadien d'agrément en foresterie**
**René Doucet, ing.f.**

**Conseil interprofessionnel du Québec**
**Johanne Gauthier, ing.f.**
**Substitut : Dominique Burelle, ing.f.**

**Conseil du paysage québécois**
**Pierre Breton, ing.f.**

**Commission sur les forêts de l'UMRCQ**
**Pierre Breton, ing.f.**

**Comité de programme en aménagement et environnement forestiers**
**Gilles Gauthier, ing.f.**

**Comité de programme en opérations forestières**
**Pierre Martin, ing.f.**

**Comité de programme en sciences du bois**
**Claude Abenaqui, ing.f.**

**Corporation de la Forêt de Macpès**
**Pierre Drolet, ing.f.**

**Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers**
**Johanne Gauthier, ing.f.**
**Pierre Breton, ing.f.**

**Forum Forêt du MRNQ**
**Johanne Gauthier, ing.f.**

## Rapport sur le Bureau canadien d'agrément en foresterie

**MANDAT**

Évaluer les programmes d'études universitaires en foresterie, en vue d'assurer le respect des exigences académiques de certification professionnelle.

**MEMBRES**

Un représentant et un substitut de chacune des associations professionnelles d'ingénieurs forestiers et de l'Institut forestier du Canada, ainsi qu'un directeur.

**REPRÉSENTATION DE L'OIFQ :**

Représentant : René Doucet, ing.f.
Substitut : Jean-Louis Brown, ing.f.

Le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) a tenu une conférence téléphonique en juin 2000 et une réunion à Toronto en novembre. Il a rendu deux décisions sur des programmes de foresterie, à la suite d'examens réalisés au cours de l'année 1999-2000. Le programme de foresterie de la Faculté de foresterie et d'environnement forestier de l'Université Lakehead a été agréé pour six ans, soit jusqu'au 30 juin 2006; celui de la Faculté des ressources naturelles et des études environnementales de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique a obtenu une prolongation de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2003.

Le BCAF a également complété la révision du Questionnaire d'évaluation des programmes de foresterie. Les facultés et écoles de foresterie utilisent ce questionnaire pour fournir les renseignements nécessaires à l'évaluation. Il a aussi amorcé la révision du Manuel d'instructions à l'usage des comités d'évaluation de programmes. Enfin, il a poursuivi le développement de son site Internet.

Les nouvelles associations de forestiers professionnels de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ont été invitées à adhérer au BCAF. Une réponse affirmative devrait être reçue sous peu.

René Doucet

**René Doucet, ing.f.**
***Représentant de l'Ordre au Bureau canadien d'agrément en foresterie***

## Comité pour le suivi de l'état des forêts au Québec

**MANDAT**

- Identifier les paramètres nécessaires pour porter un jugement éclairé et objectif sur l'état des forêts au Québec;
- Proposer des modes de présentation et de diffusion de l'information et notamment examiner la formule des fiches synthèses pour distribution à tous les membres de l'Ordre.

**MEMBRES**

Jean Bégin, ing.f.
Luc Bouthillier, ing.f.
Michel Cantin, ing.f.
Michel Chabot, ing.f.
Francine Dorion, ing.f.
Louise Gosselin, ing.f.
Pierre Larue, ing.f.
Guy Lessard, ing.f.
Johanne Morasse, ing.f
Denis C. Ouellet, ing.f., *président*
Gilbert Paillé, ing.f.
Janine Pineau
Denis Robert, ing.f.
Denis Villeneuve, ing.f.

**SECRÉTAIRE**

Pierre Breton, ing.f.

**NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1**

Le comité s'est réuni une fois en 2000-2001. Lors de cette rencontre, le remue-méninges s'est poursuivi afin d'identifier les principales variables sur lesquelles l'Ordre pourrait se baser pour présenter son portrait de l'état des forêts et sur les meilleures façons de documenter ces variables. La multiplicité des sources d'information et la difficulté à valider les diverses données sont ressorties comme des difficultés que l'Ordre devra surmonter pour arriver à des résultats concrets. Un sous-groupe s'est penché, en cours d'année, sur la compilation de certaines données reliées au couvert forestier et sur leur validation cartographique. La publication d'un portrait de l'état des forêts par le ministère des Ressources naturelles du Québec est également attendue pour l'année 2001. Ces informations seront cruciales pour la suite des actions de l'Ordre et du comité sur cet important dossier.

**P.B.**

## Comité organisateur du tournoi de golf

**MANDAT**

Organiser le tournoi de golf annuel de l'Ordre

**MEMBRES**

Bruno Del Degan, ing.f.
Jacques Fortin, ing.f.
Jean-Maurice Tremblay, ing.f., *président*

**SECRÉTAIRE**

Pierre Breton, ing.f

**NOMBRE DE RÉUNION(S) : 7**

L'an 2000 marquait l'arrivée d'un nouveau comité organisateur. Cette équipe venait en relève à un groupe qui assumait brillamment l'organisation depuis de nombreuses années et comprenait principalement MM. Rémy Tremblay, ing.f., Raynald Letarte, ing.f., Simon Parent, ing.f., et Michel Pleau, ing.f. Le souper de clôture du tournoi 2000 a été l'occasion de souligner le travail accompli par ces confrères, dans le cas de MM. Tremblay et Letarte pendant trente ans. L'Ordre tient à les remercier sincèrement pour leur généreuse contribution à l'organisation du tournoi de golf pendant toutes ces années.

Notons que c'est plus de 175 golfeurs qui se sont rassemblés le 1er septembre 2000 à l'occasion du traditionnel tournoi de golf de l'Ordre, lequel se tenait au Club de golf de Loretteville. L'activité a, comme toujours, été couronnée d'un franc succès.

**P.B.**

## Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances

Bureau canadien d'agrément en foresterie
**René Doucet, ing.f.**

Conseil interprofessionnel du Québec
**Johanne Gauthier, ing.f.**
Substitut : **Suzanne Barell, ing.f.**

Conseil du paysage québécois
**Pierre Breton, ing.f.**

Commission sur les forêts de l'UMRCQ
**Pierre Breton, ing.f.**

Comité de programme en aménagement et environnement forestiers
**Gilles Gauthier, ing.f.**

Comité de programme en opérations forestières
**Pierre Martin, ing.f.**

Comité de programme en sciences du bois
**Claude Abesque, ing.f.**

Corporation de la Forêt de Macpès
**Pierre Drolet, ing.f.**

Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers
**Johanne Gauthier, ing.f.**
**Pierre Breton, ing.f.**

Forum Forêt du MRNQ
**Johanne Gauthier, ing.f.**

## Rapport sur le Bureau canadien d'agrément en foresterie

**MANDAT**

Évaluer les programmes d'études universitaires en foresterie, en vue d'assurer le respect des exigences académiques de certification professionnelle.

**MEMBRES**

Un représentant et un substitut de chacune des associations professionnelles d'ingénieurs forestiers et de l'Institut forestier du Canada, ainsi qu'un directeur.

**REPRÉSENTATION DE L'OIFQ :**

Représentant : René Doucet, ing.f.
Substitut : Jean-Louis Brown, ing.f.

Le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) a tenu une conférence téléphonique en juin 2000 et une réunion à Toronto en novembre. Il a rendu deux décisions sur des programmes de foresterie, à la suite d'examens réalisés au cours de l'année 1999-2000. Le programme de foresterie de la Faculté de foresterie et d'environnement forestier de l'Université Lakehead a été agréé pour six ans, soit jusqu'au 30 juin 2006; celui de la Faculté des ressources naturelles et des études environnementales de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique a obtenu une prolongation de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2003.

Le BCAF a également complété la révision du Questionnaire d'évaluation des programmes de foresterie. Les facultés et écoles de foresterie utilisent ce questionnaire pour fournir les renseignements nécessaires à l'évaluation. Il a aussi amorcé la révision du Manuel d'instructions à l'usage des comités d'évaluation de programmes. Enfin, il a poursuivi le développement de son site Internet.

Les nouvelles associations de forestiers professionnels de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ont été invitées à adhérer au BCAF. Une réponse affirmative devrait être reçue sous peu.

René Doucet

**René Doucet, ing.f.**
*Représentant de l'Ordre au Bureau canadien d'agrément en foresterie*

# Renseignements généraux

## INSCRIPTIONS

| | |
|---|---|
| Inscriptions au tableau au début de l'année financière *(1er avril 2000)* | **2 048** |
| Inscriptions au cours de l'année | |
| Permis délivrés | 61 |
| Réinscriptions | 13 |
| Permis révoqués | 0 |
| Radiations et démissions | 52 |
| Décès | 5 |
| Inscriptions au tableau à la fin de l'année financière *(31 mars 2001)* | **2 065** |

## SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS EN POURCENTAGE (%)

| | |
|---|---|
| Enseignement | 6 |
| Étudiants | 2 |
| Pratique privée | 15 |
| Associations | 2 |
| Recherche et développement | 3 |
| Coopératives forestières | 2 |
| Forêt privée | 7 |
| Industrie et commerce | 23 |
| Fonction publique | 22 |
| Organismes para-publics | 3 |
| Organismes internationaux | 1 |
| Retraités | 10 |
| Sans emploi | 3 |
| Autres types d'emploi | 1 |

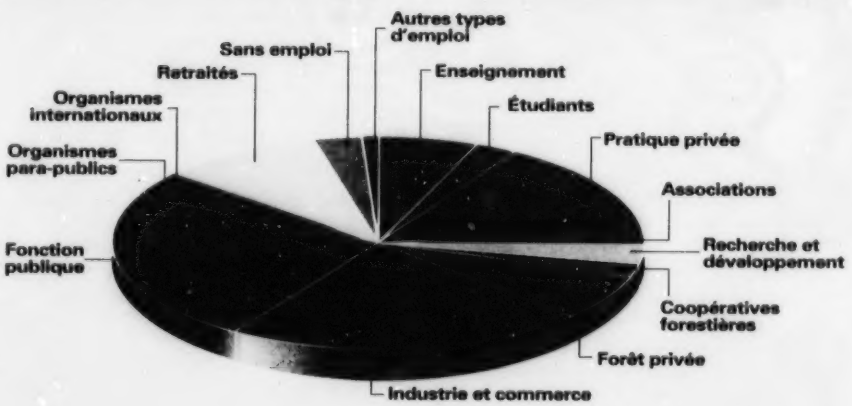


## RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 2000 SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

| | |
|---|---|
| Bas-Saint-Laurent - Gaspésie | 157 |
| Saguenay - Lac-Saint-Jean | 157 |
| Québec | 787 |
| Mauricie - Bois-Francs | 165 |
| Estrie | 87 |
| Montréal | 247 |
| Outaouais | 145 |
| Abitibi - Témiscamingue | 150 |
| Côte-Nord | 78 |
| Extérieur du Québec | 92 |

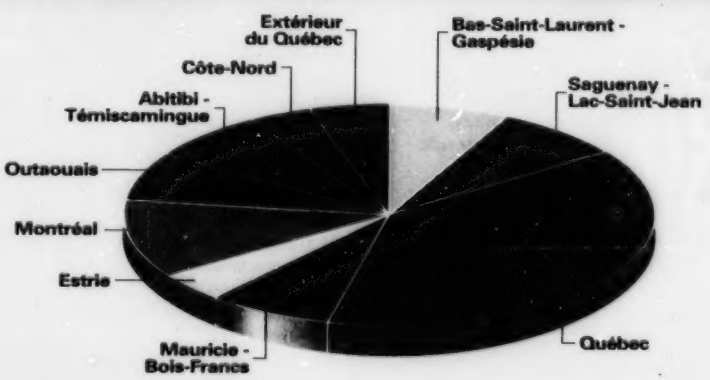


## COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle 2000-2001 était de 380 $ et devait être versé le 31 mars 2000, plus une cotisation spéciale de 20 $.

## Section régionale du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

**LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL**

François Bergeron, ing.f., *président*
Charles-Eugène Bujold, ing.f., *trésorier*
Pierre Drolet, ing.f.
Daniel Landry, ing.f.
Marc-André Lechasseur, ing.f.
Richard Savard, ing.f.

**LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Avant de présenter le bilan des activités professionnelles de la section régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie pour l'année 2001, on doit souligner que ces activités ont été réalisées sous la présidence de madame Isabelle Charest , le sous-signé ayant accepté de compléter le mandat de trois ans amorcé par M^me^ Charest qui œuvre maintenant à la cause de la foresterie dans la région d'Abitibi-Témiscamingue. Les membres de la section régionale la saluent et la remercient pour sa collaboration.

Ainsi, il y a eu séance de consultation des membres sur le Guide de pratique professionnelle et sur le Plan stratégique 2001-2006 de l'Ordre. La section régionale a également organisé une formation sur la responsabilité professionnelle qui fut très appréciée. Ce sujet d'intérêt et d'actualité a attiré plusieurs membres de la région. Il y a eu quelques conférences téléphoniques et une rencontre du comité exécutif régional.

**François Bergeron, ing.f.**
*Représentant au Bureau de la section régionale du Bas-St-Laurent – Gaspésie*

## Section régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean

**LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL**

Daniel Fillion, ing.f., *président*
Christopher Chin, ing.f., *trésorier*
Daniel Pelletier, ing.f., *responsable des communications*
Marc Bonneau, ing.f.
Jacinthe Brisson, ing.f.
Denis Lavoie, ing.f.

**LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

La section régionale a organisé une journée de consultation sur le Guide de pratique professionnelle et sur le Plan stratégique de l'Ordre au cours du printemps 2000. À cette occasion, M^me^ Johanne Gauthier, présidente-directrice générale de l'Ordre, a fait une présentation du Guide et du Plan et a animé les discussions avec les membres de la section régionale. Cet exercice de consultation a permis d'intégrer les préoccupations des membres exerçant dans la région dans la version finale de ces deux documents.

**Daniel Fillion, ing.f.**
*Représentant au Bureau de la section régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean*

## Section régionale de Québec

**LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL**

Christian André, ing.f., *président*
Daniel Demers, ing.f., *vice-président*
Carl-Éric Guertin, ing.f., *trésorier*
Nancy Desjardins, ing.f., *secrétaire*
Alain Auger, ing.f., *directeur (remplacé en cours d'année par Éric Provost, ing.f.)*
Jean Beaupré, ing.f., *directeur*
Jean-François Côté, ing.f., *directeur*
Hugues Lapierre, ing.f., *directeur (remplacé en cours d'année par Dominic Aubé, ing.f.)*
Paule Tétu, ing.f., *directrice*
Évelyne Thiffault, ing.f., *directrice (remplacée en cours d'année par Francine Bernier, ing.f.)*
Pierre Cornellier, ing.f., *administrateur*
Marc Lamontagne, ing.f., *administrateur*
Gérard Szaraz, ing.f., *administrateur*
Harold Tremblay, ing.f., *administrateur*

**LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Les activités de l'année ont commencé avec l'assemblée générale annuelle tenue le 8 juin 2000. De cet événement, deux points retiennent notre attention : une réflexion sur les rôles et les fonctions de la section régionale et la conférence de Pierre Cornellier, ing.f., sur le projet de Loi 136 modifiant la Loi sur les forêts. Poursuivant la tradition, la section régionale s'est associée à l'Association des étudiants en foresterie de l'Université Laval pour l'organisation de l'activité d'intégration des étudiants, tenue le 16 novembre 2000 à la Faculté de foresterie et de géomatique. Je profite de l'occasion pour remercier tous les commanditaires qui, pour une deuxième année consécutive, ont permis à une soixantaine d'ingénieurs forestiers de partager leur expérience professionnelle avec plus de 140 étudiants(tes) en foresterie.

Deux visites-terrain ont été organisées. La première s'est tenue le 8 novembre 2000 et elle avait pour but de présenter les travaux de recherche en cours de réalisation dans le projet Système sylvicole adapté à la forêt mélangée (SSAM). Une cinquantaine d'ingénieurs forestiers ont participé à cette journée qui s'est déroulée dans la Réserve faunique de Portneuf. La deuxième visite s'est tenue dans la métairie du Domaine Vincelotte, à Cap St-Ignace, propriété de la famille Tardif (Industrie Maibec). La visite avait pour objet de présenter une expérience fructueuse de gestion d'un projet de forêt habitée.

Plusieurs membres de la section régionale ont également participé à l'animation du kiosque de l'Ordre lors de la 32e édition du Salon forestier. De plus, la section régionale a tenu un sondage sur les intérêts des membres à participer à certaines activités. Soulignons que le comité exécutif de la section de Québec s'est réuni à sept occasions durant l'année. La section a adopté un énoncé de mission, s'est fixée des objectifs et des orientations et s'est dotée d'un plan d'action pour 2001-2002.

Je veux souligner l'implication bénévole des membres du comité exécutif, ainsi que le travail réalisé avec cœur, professionnalisme et enthousiasme, toutes choses essentielles à la bonne marche de nos activités.

**Christian André, ing.f.**
*Représentant au bureau de la section régionale de Québec*

## Section régionale de Mauricie - Bois-Francs

### LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Karl Lamontagne, ing.f., *président*
Denis Jutras, ing.f., *directeur administrateur*
Valérie Lemay, ing.f., *directeur*
Michel Richard, ing.f., *directeur*
François Villemaire, ing.f., *directeur*
Jacques Moisan, ing.f., *secrétaire*
Annie Sylvestre, ing.f., *trésorière*

### LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

La reconnaissance de la Mauricie, Capitale forestière canadienne en 2001, et la préparation du congrès annuel 2001 de l'Ordre ont tenu plusieurs de nos membres très occupés tout au long de cette année. L'implication de plusieurs collègues dans un grand nombre de sous-comités en relation avec ces dossiers a été tout à fait remarquable. Malgré cette achalandage, la section régionale a tout de même réussi à organiser quelques activités, comme le veut la tradition.

Le 13 avril 2000 s'est tenue l'assemblée générale de la section à l'auberge Escapade à Shawinigan. Une trentaine de personnes étaient présentes. Il fut question de certification environnementale avec notre confrère, M. Pierre Mathieu, ing.f., de progression de la TBE au Québec avec une consœur, Mme Denise Moranville, ing.f., de la SOPFIM, et enfin M. Claude Régnier de la Régie des marchés agricoles est venu nous entretenir sur la formule de plans conjoints et de la mise en marché.

Notre présidente, Mme Johanne Gauthier, ing.f., est venue présenter, dans le cadre de sa tournée de consultation, les projets du Guide de pratique professionnelle et le Plan stratégique 2001-2006 de l'Ordre.

D'autres part, plusieurs membres ont visité des classes d'étudiants de niveau secondaire (pendant la semaine de l'Arbre et des forêts). Plus de 120 étudiants ont été informés des métiers reliés au domaine forestier.

À l'automne, une quinzaine d'ingénieurs forestiers ont participé à une visite de l'école forestière de La Tuque. Au cours de cette activité, il y a eu également des présentations sur les derniers développements concernant le congrès 2001 de l'Ordre, sur « Mauricie Capitale forestière », sur le jeu de rôle de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) et des nouvelles du Bureau furent transmises par Denis Jutras, ing.f. Plusieurs confrères ont complété cette journée en Haute-Mauricie en assistant à la « Soirée des forestiers » organisée dans le cadre du Festival de chasse.

La section régionale travaille présentement à terminer la production d'un répertoire des métiers reliés au milieu forestier. Ce document sera imprimé dans les semaines qui viennent en vue de la prochaine visite des écoles ce printemps.

**Denis Jutras, ing.f.**
*Représentant au Bureau de la section régionale de Mauricie – Bois-Francs*

## Section régionale de l'Estrie

### LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Denis Gingras, ing.f., *président*
Pierre Cormier, ing.f., *vice-président*
Daniel Archambault, ing.f., *président ex-officio*
Patrick Cartier, ing.f., *secrétaire-trésorier*
Bruno Moreau,ing.f., *communications*
Laurent Pelletier, ing.f., *directeur*

### LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le comité exécutif de la section régionale a tenu deux rencontres au cours de l'année. Lors de ces rencontres, les discussions ont porté sur les dossiers prioritaires de l'Ordre, ainsi que sur les moyens et activités susceptibles de favoriser une participation accrue de nos membres.

C'est ainsi que les membres de notre région ont été invités à participer à deux activités. Dans un premier temps, six ingénieurs forestiers se sont relayés en août dernier au kiosque de l'Ordre lors de la journée porte ouverte de la Forêt jardinée de l'aéroport de Sherbrooke, où plus de 500 visiteurs sont venus s'informer sur des sujets variés afférents au monde forestier et constater la qualité des interventions effectuées au sein de cette forêt. Dans un deuxième temps, environ quinze membres ont participé à une soirée tenue en mars 2001 et se déroulant en trois actes, à savoir : un cinq à sept « billard », suivi d'un souper et d'une présentation de notre collègue, Bruno Ouimet, ing.f., sur l'aboutissement de la confection du Plan de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) de l'Estrie.

Je remercie tous les membres du comité exécutif pour l'intérêt qu'ils portent au rayonnement régional de notre profession ainsi que tous les collègues de l'Estrie qui ont participé aux activités de la dernière année.

**Denis Gingras, ing.f.**
*Représentant au Bureau de la section régionale de l'Estrie*

# Section régionale de Montréal

## LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Pierre Giguère, ing.f., *président*
Nadia Zenadocchio, ing.f., *vice-présidente*
Bruno Ouimet, ing.f., *secrétaire-trésorier*
Jean-Paul Campagna, ing.f., *administrateur*
Cécile-Nathalie Pratte, ing.f., *administratrice*
François Sauvageau, ing.f., *administrateur*

## LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'assemblée annuelle des membres pour l'année 2000-2001 s'est tenue à la Maison de l'arbre le 6 juillet 2000. Lors de cette assemblée, les membres du Comité exécutif régional ont été élus et M^me^ Johanne Gauthier, présidente-directrice générale, a dressé le bilan des activités et des actions entreprises par l'Ordre au cours de l'année 1999-2000.

Le bilan présenté par M^me^ Gauthier comprenait entre autres un suivi de la tournée de consultation sur le Guide de pratique professionnelle et sur la mise à jour du Plan stratégique de l'Ordre qui avait eu lieu plus tôt dans l'année. M^me^ Gauthier avait rencontré les membres de la région de Montréal lors d'un petit déjeuner à Laval le 18 avril 2000.

Lors d'une journée carrière qui se tenait au Cégep d'Ahuntsic le 7 novembre 2000, M^me^ Nadia Zenadocchio, ing.f., représentait l'Ordre et elle a répondu aux interrogations des étudiants sur la profession d'ingénieur forestier.

**Pierre Giguère, ing.f.**
*Représentant au Bureau de la section régionale de Montréal*

# Section régionale de l'Outaouais

## LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Michel Bilodeau, ing.f., *président*
Louis Remy, ing.f., *trésorier*
Laurent Massicotte, ing.f., *secrétaire*
Vincent Barrette, ing.f., *administrateur*
Linda Bédard, ing.f., *administratrice*
Christian Taillon, ing.f., *administrateur*

## LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

La section régionale de l'Outaouais n'a tenu qu'une activité au cours de l'année. Cette activité s'est tenue dans le cadre de la tournée provinciale de consultation de la présidente-directrice générale, Johanne Gauthier, sur le Plan stratégique de l'Ordre et le Guide de pratique professionnelle. Environ 25 membres de la section régionale étaient présents.

Les membres du comité exécutif ont déjà amorcé leur réflexion sur la planification des prochaines activités de l'année 2001-2002. La signature professionnelle sera sûrement un des thèmes traités puisqu'il s'agit d'un sujet « chaud » en Outaouais...

**Michel Bilodeau, ing.f.**
*Représentant au Bureau de la section régionale de l'Outaouais*

## Section régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

**LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL**

Julie Thiboutot, ing.f., *présidente*
Martin Déry, ing.f. *trésorier*
Patrick Bourdages, ing.f.
Martin Côté, ing.f.
Louise Gonthier, ing.f.
Cathy Labrie, ing.f.
Martin Thibeault, ing.f.

**LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

L'année 2000 a débuté avec notre tournoi de golf annuel tenu au Club ARCN de Senneterre le samedi 3 juin 2000. Comme à chaque année, c'est près de 40 personnes qui ont profité de cette journée. Je tiens à remercier notre comité organisateur sous la responsabilité de Frédérik Bédard. Cette soirée a aussi été l'occasion de souligner l'implication exceptionnelle d'un ingénieure forestière, M^me^ Geneviève Labrecque, à qui on a remis un prix. Toutes nos félicitations.

À cette même date, nous avons tenu notre assemblée annuelle au cours de laquelle a été établie la ventilation de notre budget régional pour les six prochaines années.

**Julie Thiboutot, ing.f.**
*Représentante au Bureau de la section régionale de l'Abitibi-Témiscamingue*

## Section régionale de la Côte-Nord

**LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL**

Michael Cosgrove, ing.f., *président*
Denis Meunier, ing.f., *trésorier*
Alain Paradis, ing.f., *communications*
Jacques Duval, ing.f., *activités*
Clément Paquet, ing.f., *activités*
Charles Warren, ing.f., *activités*

**LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

En septembre 2000, la Côte-Nord a été l'hôte du congrès annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers. Sous la présidence de madame Yvette Jean Bernier, ing.f., une équipe composée d'une trentaine d'ingénieurs forestiers se sont dévoués pour que l'événement soit une réussite. Les commentaires reçus nous amènent à dire : mission accomplie!

Le comité organisateur aimerait remercier tous les ingénieurs forestiers, conférenciers et congressistes qui ont contribué au succès de l'événement par leur présence et leur réflexion sur la forêt boréale, car le succès d'un congrès repose sur la participation de ses membres. Merci à tous.

**Michael Cosgrove, ing.f.**
*Représentant au Bureau de la section régionale de la Côte-Nord*

**Aux membres de**
**L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2001 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Comptables agréés*
*Société en nom collectif*

Québec (Québec)
Le 22 mai 2001

## Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2001

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| **PRODUITS** | | |
| Cotisations * | 760 470 $ | 687 853 $ |
| Admissions et réinscriptions | 4 004 | 4 104 |
| Revenus de placements | 19 036 | 10 232 |
| Formation continue | 9 720 | 25 399 |
| Publications et communications * | 37 108 | 22 070 |
| Amendes | 16 618 | 600 |
| Autres * | 32 103 | 21 729 |
| | 879 059 | 771 987 |
| **CHARGES** | | |
| Administration générale * | 558 016 | 561 737 |
| Bureau et comités * | 12 437 | 12 046 |
| Inspection professionnelle * | 43 239 | 44 729 |
| Discipline * | 105 775 | 74 330 |
| Formation continue | 5 271 | 14 148 |
| Publications et communications * | 37 755 | 48 497 |
| | 762 493 | 755 487 |
| **EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES** | 116 566 $ | 16 500 $ |

* Postes dont la composition figure en annexe.

## Évolution des actifs nets de l'exercice terminé le 31 mars 2001

| | 2001 | | | | 2000 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Investis en immobilisations | Non affectés | Affectation d'origine interne Pratique professionnelle | Total | Total |
| **SOLDE AU DÉBUT** | 40 738 $ | 18 879 $ | | 59 617 $ | 43 117 $ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (11 354) | 127 920 | | 116 566 | 16 500 |
| Acquisition d'immobilisations | 14 173 | (14 173) | | | |
| Disposition d'immobilisations | (1 695) | 1 695 | | | |
| Affectation d'origine interne (note 3) | | (58 283) | 58 283 | | |
| **SOLDE À LA FIN** | 41 862 $ | 76 038 $ | 58 283 $ | 176 183 $ | 59 617 $ |

## Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2001

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| **ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** | | |
| Excédent des produits sur les charges | **116 566 $** | 16 500 $ |
| Ajustements pour: | | |
| Amortissement des immobilisations | **7 892** | 6 986 |
| Perte sur disposition d'immobilisations | **3 462** | |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4) | **(50 278)** | 103 939 |
| | **77 642** | 127 425 |
| **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT** | | |
| Acquisition de valeurs négociables | **(19 898)** | |
| Acquisition d'immobilisations | **(14 173)** | (16 383) |
| Produit de disposition d'immobilisations | **1 695** | |
| | **(32 376)** | (16 383) |
| **AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES** | **45 266** | 111 042 |
| **ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT** | **103 199** | (7 843) |
| **ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN** | **148 465** | 103 199 |
| **LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES COMPRENNENT:** | | |
| Encaisse | **148 465** | 43 531 |
| Placements temporaires | | 59 668 |
| | **148 465 $** | 103 199 $ |

## Bilan au 31 mars 2001

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| **À COURT TERME** | | |
| Encaisse | **148 465 $** | 43 531 |
| Placements temporaires | | 59 668 |
| Valeurs négociables (valeur marchande : 56 729 $ en 2001 et 27 245 $ en 2000) | **56 054** | 36 156 $ |
| Débiteurs | **31 217** | 2 800 |
| Frais payés d'avance (note 5) | **19 118** | 19 080 |
| | **254 854** | 161 235 |
| **IMMOBILISATIONS** (note 6) | **41 862** | 40 738 |
| | **296 716 $** | 201 973 $ |
| **PASSIF** | | |
| **À COURT TERME** | | |
| Créditeurs et frais courus | **118 848 $** | 137 804 $ |
| Revenus perçus d'avance | **1 685** | 4 552 |
| | **120 533 $** | 142 356 $ |
| **ACTIFS NETS** | | |
| **INVESTIS EN IMMOBILISATIONS** | **41 862 $** | 40 738 $ |
| **NON AFFECTÉS** | **76 038** | 18 879 |
| **AFFECTÉS** | **58 283** | |
| | **176 183 $** | 59 617 $ |
| | **296 716 $** | 201 973 $ |

Au nom du bureau de direction

Johanne Gauvin, *directrice*

Marc [illegible], *directeur*

# Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2001

## 1. GÉNÉRALITÉS

L'Ordre des Ingénieurs Forestiers du Québec est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs forestiers et est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

**Espèces et quasi-espèces**
Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**Dons reçus sous forme de services**
Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

**Comptabilité**
L'Ordre utilise la méthode du report, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges.

**Valeurs négociables**
Les valeurs négociables sont comptabilisées au prix coûtant.

**Frais payés d'avance**
Le stock de fournitures et de publications est évalué au moindre du prix coûtant et du coût de remplacement. Le prix coûtant est établi d'après la méthode de l'épuisement successif. Les autres frais payés d'avance sont inscrits au prix coûtant.

**Immobilisations**
Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Ameublement et équipement de bureau - 10%
Équipement informatique - 30%

**Autres produits**
Les produits suivants, « Cartable de l'Ordre », « Offres d'emploi » et « Tournoi de golf », figurant à la rubrique « autres » sont présentés au montant net des revenus moins les charges afférentes.

**Utilisation d'estimations**
Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des postes des résultats de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

## 3. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En vertu d'une résolution des administrateurs adoptée le 16 février 2001, il a été convenu de procéder à l'affectation d'un minimum de 30% de l'excédent annuel des produits sur les charges à titre de fonds pour la pratique professionnelle. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001, il a été convenu que l'affectation soit établie à 50% de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice.

## 4. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| Diminution (augmentation) des débiteurs | (28 417) $ | 11 581 $ |
| Augmentation des frais payés d'avance | (38) | (6 160) |
| Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus | (18 956) | 93 966 |
| Augmentation (diminution) des revenus perçus d'avance | (2 867) | 4 552 |
| | (50 278) $ | 103 939 $ |

## 5. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| Fournitures et publications | 12 005 $ | 13 977 $ |
| Autres | 7 113 | 5 103 |
| | 19 118 $ | 19 080 $ |

## 6. IMMOBILISATIONS

| | 2001 | | | 2000 |
|---|---|---|---|---|
| | Prix coûtant | Amortissement cumulé | Montant net | Montant net |
| Ameublement et équipement de bureau | 66 816 $ | 43 879 $ | 22 937 $ | 23 680 $ |
| Équipement informatique | 34 895 | 15 970 | 18 925 | 17 058 |
| | 101 711 $ | 59 849 $ | 41 862 $ | 40 738 $ |

## 7. CONGRÈS ANNUEL

Le résultat net du congrès s'établit comme suit :

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| Revenus | 65 893 $ | 56 287 $ |
| Dépenses | (44 125) | (42 438) |
| Quote-part de la section régionale | (10 884) | (6 925) |
| | 10 884 $ | 6 924 $ |

## 8. ENGAGEMENT

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en juin 2003, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 16 569 $. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à environ 36 831 $. Une option prévoit de prolonger le bail pour une période additionnelle de cinq ans à des conditions à être négociées lors dudit renouvellement. De plus, la corporation s'est engagée à payer annuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur.

## 9. RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs.

## 10. DICTIONNAIRE FORESTIER

Le 1er mars 1999 l'Ordre a signé un protocole d'entente avec le Centre d'Enseignement et de Recherche en Foresterie de Sainte-Foy Inc. pour la production par celui-ci d'une terminologie forestière bilingue. En vertu de cette entente, qui s'étendait du 1er décembre 1998 jusqu'au 30 novembre 2000, l'Ordre a agi à titre de mandataire pour la perception et la distribution des sommes provenant des partenaires financiers du projet. À ce titre, ces données financières ne sont pas intégrées aux présents états financiers.

En date du 31 mars 2001, les renseignements financiers pour le projet sont les suivants :

| | |
|---|---|
| Revenus de subventions et autres | 231 000 $ |
| Déboursés | 168 585 |
| Montant disponible | 62 415 $ |

## 11. RÉGIME DE RETRAITE

La corporation offre à certains employés un régime de retraite à cotisations déterminées pour les services courants. La responsabilité de la gestion de ce régime incombe aux employés. Au cours de l'exercice, la charge nette de la corporation au titre de régime à été de 8 947 $ (8 923 $ en 1999). La juste valeur marchande des actifs du régime au 31 décembre 2000 est de 232 823 $. (195 935 $ en 1999)

## 12. SECTIONS RÉGIONALES

En date de fin d'exercice, les actifs des sections régionales s'établissent ainsi :

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| Bas St-Laurent – Gaspésie | 12 266 $ | 12 886 $ |
| Saguenay – Lac Saint-Jean | 9 435 | N/D |
| Québec | 2 445 | 3 373 |
| Mauricie – Bois-Francs | 2 042 | 2 513 |
| Estrie | 1 000 | 1 035 |
| Montréal | 273 | 437 |
| Outaouais | 6 335 | 1 414 |
| Abitibi-Témiscamingue | 8 678 | 9 392 |
| Côte-Nord | 14 047 | 3 165 |
| | 56 521 $ | 34 215 $ |

Ces données financières ne sont fournies qu'à titre de renseignements supplémentaires et ne sont pas intégrées aux présents états financiers.

## 13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassifiés afin d'être conformes aux normes de présentation adoptées pour l'exercice 2001.

# Détail des produits de l'exercice terminé le 31 mars 2001

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| **COTISATIONS** | | |
| Cotisations | 691 870 $ | 654 486 $ |
| Cotisations à l'Office des professions du Québec | 31 843 | 33 367 |
| Cotisation spéciale | 36 757 | |
| | 760 470 | 687 853 |
| **PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS** | | |
| Ventes d'articles promotionnels | 1 061 $ | 1 855 $ |
| Ventes de publications, livres et brochures | 11 076 | 7 493 |
| Publicité dans « L'Aubelle » | 20 971 | 10 944 |
| Cartable de l'Ordre (net - note 2) | 4 000 | 1 778 |
| | 37 108 $ | 22 070 $ |
| **AUTRES** | | |
| Congrès annuel (note 7) | 10 884 $ | 6 924 $ |
| Offres d'emploi (net - note 2) | 10 950 | 8 197 |
| Tournoi de golf (net - note 2) | 7 636 | |
| Autres | 2 633 | 6 608 |
| | 32 103 $ | 21 729 $ |

# Détail des charges de l'exercice terminé le 31 mars 2001

| | 2001 | 2000 |
|---|---|---|
| **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** | | |
| Amortissement des immobilisations | 7 892 $ | 6 986 $ |
| Cotisations à l'Office des professions du Québec | 32 730 | 34 001 |
| Cotisations et affiliations | 21 531 | 24 911 |
| Frais de déplacements et de séjour | 14 558 | 16 466 |
| Frais d'imprimerie et de photocopies | 10 766 | 10 364 |
| Frais de poste | 27 423 | 20 840 |
| Frais de représentation et de réunions | 1 748 | 3 077 |
| Honoraires divers | 19 153 | 23 711 |
| Honoraires de contentieux | 19 319 | 17 011 |
| Intérêts et frais bancaires | 1 029 | 1 860 |
| Loyer | 29 245 | 28 713 |
| Papeterie et frais de bureau | 24 704 | 15 969 |
| Perfectionnement | 2 526 | 4 551 |
| Perte sur disposition d'immobilisations | 3 462 | |
| Provision pour indemnité de départ | 5 054 | 5 188 |
| Salaires et charges sociales | 322 825 | 331 305 |
| Taxes et assurances | 6 237 | 7 202 |
| Télécommunications | 7 814 | 9 582 |
| | 558 016 $ | 561 737 $ |
| **BUREAU ET COMITÉS** | | |
| Frais de déplacements et de séjour | 4 736 $ | 5 747 $ |
| Frais de poste | 3 070 | 2 674 |
| Frais de réunions | 4 286 | 3 342 |
| Photocopies | 345 | 283 |
| | 12 437 $ | 12 046 $ |
| **INSPECTION PROFESSIONNELLE** | | |
| Frais de déplacements et de séjour | 30 $ | 6 703 $ |
| Frais de poste | 5 494 | 2 900 |
| Frais de réunions | 190 | 32 |
| Honoraires | 37 525 | 34 954 |
| Location d'équipement | | 140 |
| | 43 239 $ | 44 729 $ |
| **DISCIPLINE** | | |
| Frais de déplacements et de séjour | 12 806 $ | 9 445 $ |
| Frais de réunions | 1 819 | 526 |
| Honoraires juridiques | 49 687 | 34 367 |
| Honoraires syndic | 37 450 | 28 398 |
| Photocopies | 656 | 272 |
| Sténographes | 3 357 | 1 322 |
| | 105 775 $ | 74 330 $ |
| **PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS** | | |
| Bulletin d'information « L'Aubelle » | 25 844 $ | 27 053 $ |
| Guide de pratiques forestières | 875 | 9 829 |
| Kiosque d'exposition | 1 830 | 925 |
| Matériel promotionnel | 569 | 1 408 |
| Publicité | 2 118 | 2 763 |
| Rapport annuel | 6 519 | 6 519 |
| | 37 755 $ | 48 497 $ |

## [illegible]

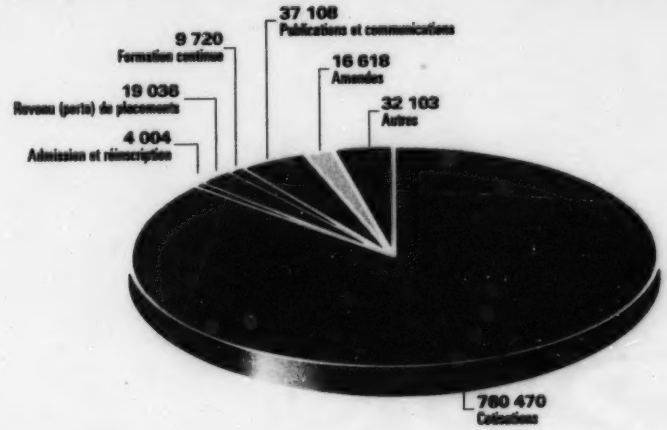


**TOTAL : 879 059 $**

**SURPLUS : 116 566 $**

## [illegible]

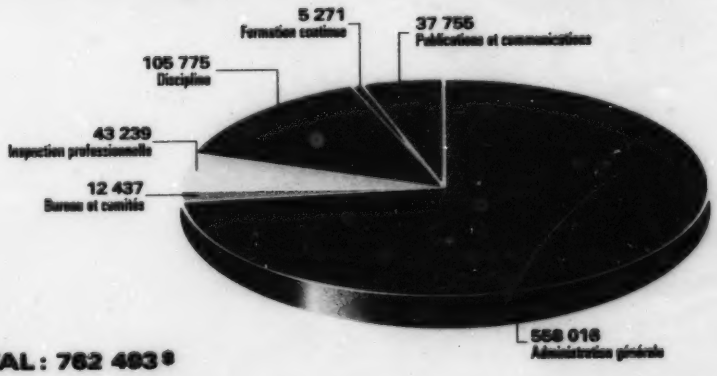


**TOTAL : 762 493 $**

## [illegible]

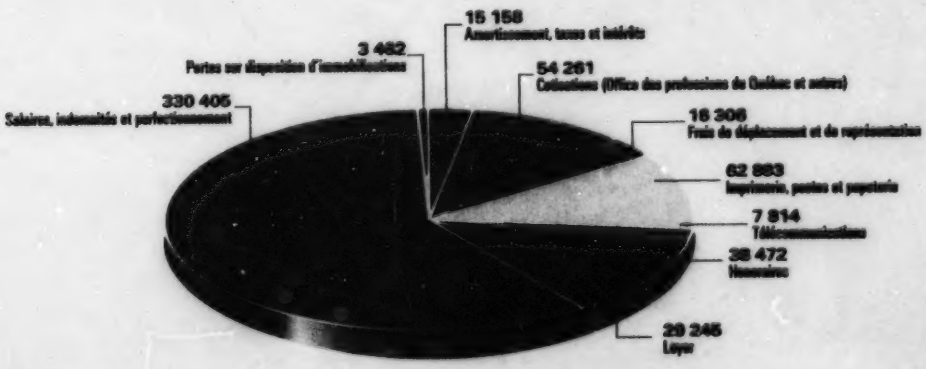


**TOTAL : 558 016 $**